



Sommaire

C.A. DE L'ANEF DU 2 FÉVRIER 2008	1
SÉMINAIRES	5
APPELS À CONTRIBUTIONS	11
COLLOQUES	17
PUBLICATION DES MEMBRES DE L'ANEF ...	19
RÉSEAUX	23
LIVRES.....	25
Comptes rendus.....	25
Parutions.....	37
PÉRIODIQUES.....	47
FORUM	53
STATUTS	75
ADHÉSION, ABONNEMENT	77
BULLETIN DE COMMANDE	79



Conseil d'administration de l'ANEF

Paris, 2 février 2008

Présentes : Armelle Andro, Nicole Décuré, Dominique Fougeyrolas, Christelle Hamel, Annik Houel, Nicky Le Feuvre, Nicole Mosconi, Françoise Picq.

Excusées : Geneviève Cresson, Michèle Ferrand.

Invitée : EFiGiES (Béatrice de Gasquet).

SUIVI DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SDFE

Annik Houel a rencontré Soïzic Joubert, la nouvelle chargée de mission Recherche, afin de discuter des possibilités de soutien du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité aux activités de l'ANEF. En dehors d'une subvention annuelle relativement modeste (1 500 €), le SDFE insiste sur la possibilité de soutenir des actions plus ponctuelles, notamment liées au développement du site web de l'ANEF.

– Le C.A. décide alors de relancer l'un des projets qui avait déjà été évoqué il y a plus d'un an soit : la reproduction et diffusion (électronique) des textes fondateurs en études féministes francophones.

– Création d'une commission au sein de l'ANEF ayant pour objectif d'identifier les textes susceptibles de faire l'objet d'une numérisation. Critères : privilégier les textes qui sont les plus difficiles à trouver.

Ex. : *Cahiers de l'APRE*, Table ronde de l'APRE, actes du colloque de Toulouse, quelques textes de *La Revue d'en face*, revue *Sexe et race* de Rita Thalmann, le séminaire *Limites-frontières, Crises de la société, féminisme et changement*. EFiGiES sera sollicitée pour identifier des textes « introuvables ».

- Des extraits de la table ronde de l'ANEF à Dauphine, qui n'ont pas été édités en supplément au Bulletin seront aussi mis sur le site.
- Une nouvelle rubrique « résumés de thèses » sera créée. On pourrait également solliciter directement quelques auteur-e-s.
- La diffusion de ces textes pourrait se faire aussi par le biais du **portail genre**.

OFFRE DE COLLABORATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES

L'association dispose d'archives très riches (par exemple, toutes les fiches d'appel des femmes victimes de violence depuis plusieurs années) qu'elle souhaite voir exploiter dans le cadre d'un travail universitaire (thèse ou autre). Piste à suivre du côté de l'INED ? Armelle et Christelle prennent le dossier en main.

BILAN DE LA JOURNÉE ANEF/EFIGIES « RAPPORTS DE POUVOIR À L'UNIVERSITÉ »

L'une des retombées directes de cette manifestation est l'organisation, le 1^{er} mercredi d'avril 2008, d'une réunion de travail à l'Observatoire de la parité avec Sophie Latraverse (HALDE) et des partenaires de l'ANEF, EFiGiES, l'ex-CLASCHEs, l'AVFT, etc., autour du harcèlement à l'Université (à formuler sous son aspect « discriminatoire » puisque c'est dans ces termes-là que la HALDE aborde cette question).

Par ailleurs, la journée a fait émerger le manque de partage d'expériences des enseignantes/chercheuses féministes en matière d'encadrement doctoral ou, plus généralement, de suivi des travaux en études genre/féministes.

MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES À VENIR

- Women's World : 3-9 juillet 2008 à Madrid.
- Congrès AISLF (Association internationale des sociologues de langue française) : 7-11 juillet 2008 à Istanbul : « Être en société : Le lien social à l'épreuve des cultures ». Appel à contributions général et appel spécifique du CR4 disponible sur le site.
- Congrès ICWES : 15-18 juillet à Lille. Dominique Fougeyrollas a participé à une réunion préparatoire de ce congrès fin janvier 2008.

– 5^e Congrès des Recherches féministes francophones : 21-25 octobre 2008 à Rabat, Maroc. Le C.A. décide de proposer un atelier autour des axes « Du féminisme au genre : rupture ou continuité ? » et « La recherche féministe est-elle toujours au service de l'action des mouvements de femmes ».

PÉTITIONS

Débat sur le principe de signature des pétitions adressées au secrétariat de l'ANEF, dont :

- Appel à la dépénalisation de l'avortement en Amérique Latine.
- Appel européen pour le droit des femmes à disposer de leur corps.


Le C.A. décide de signer ces pétitions.

ÉTUDES FÉMINISTES EUROPÉENNES – AOIFE & ATHENA

Projet de création d'une structure pérenne pour la promotion des études féministes au niveau européen. Cette nouvelle association sera créée en remplacement des structures existantes (WISE, AOIFE, ATHENA) et devrait proposer à ses adhérentes (individuelles ou institutionnelles) l'abonnement à une ou deux revues spécialisées, des tarifs réduits pour l'inscription aux colloques européens, un bulletin (papier ou électronique) d'information, un appui technique pour la constitution de réponses aux appels d'offres européens, etc. Prochaine réunion du groupe de travail (où l'ANEF est représentée par Nicky Le Feuvre).

ADHÉSIONS COMMUNES EFIGIES/ANEF

Il est décidé que les adhérent-e-s d'EFIGIES bénéficieront d'un tarif réduit d'adhésion à l'ANEF (10 €), qui donnera droit à la version électronique du *Bulletin*.



Séminaires

CONFÉRENCES UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE

Citoyenneté : Où sont les femmes ?

Cycle proposé par l'équipe Simone-Sagesse et coordonné par Jacqueline Martin, maîtresse de conférences, Université Toulouse II.

De 16h30 à 18h30, au 56, rue du Taur (métro Capitole), traverser le parking, passer le hall A et atteindre la cour intérieure, à droite la salle de l'Orangerie. Pour les conditions d'inscription : 60 € les six conférences, à l'entrée des conférences (tarif réduit aux étudiant-e-s et chômeurs-es).

▲ Lundi 3 mars : Égalité professionnelle hommes-femmes : quelles avancées depuis 50 ans ? Quelles perspectives ?, Milka Metso et Soline Blanchard

La France est sans doute un des pays les plus actifs au monde en matière de législation visant à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, comme en témoigne notamment la récente loi sur l'égalité salariale (2006). Pour autant, de nombreuses inégalités subsistent entre les femmes et les hommes dans le domaine du travail et de l'emploi. Quel bilan peut-on tirer des dispositifs mis en place depuis 50 ans ? Comment comprendre ce paradoxe ? Quels sont les dispositifs actuels et les perspectives d'évolution ?

▲ Lundi 10 mars : L'évolution des politiques publiques en Europe en matière d'égalité des chances, Milka Metso et Soline Blanchard

En matière d'égalité des chances, l'Union Européenne a joué un rôle décisif dans la mise à l'agenda et la traduction de cette thématique dans les plans d'action nationaux de ses États membres.

On verra comment les logiques sous-tendant l'action de l'UE ont évolué de l'égalité de droit à l'approche transversale (*gender mainstreaming*) et comment ces principes se traduisent au niveau des politiques nationales, notamment en France et en Finlande.

▲ **18 mars : Faire du genre avec la langue, Véronique Perry**

Comprendre l'ancrage matériel du genre dans la langue : comment sont reliés le genre, la langue et la « vision du monde » qui en résulte ? Le système des marques du genre en français (ses contraintes grammaticales, lexicales et son expression) seront mis en parallèle avec l'anglais, le créole martiniquais, l'espagnol et l'occitan.

Comment s'investir concrètement dans le changement : Qu'a-t-il été proposé depuis vingt ans (ministère d'Yvette Roudy, circulaires de 1986 et 1998, guide *Femme, j'écris ton nom*, publié en 1999) comme propositions de formulations pour contourner les blocages du genre spécifiques au français ?

▲ **Mardi 25 mars : La scolarisation différenciée filles-garçons à l'école, Virginie Houadec**

Après avoir vu comment l'école participe à la reproduction des stéréotypes sociaux sexués, nous prendrons connaissance des politiques d'égalité mises en place dans le système scolaire afin de corriger les effets négatifs de cette scolarisation quant aux inégalités d'orientation et professionnelles entre femmes et hommes.

**UNIVERSITÉ FÉMINISTE D'ÉTÉ 2008
UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC**

Les femmes et l'argent

Du 1 au 7 juin 2008. Pavillon Charles De Koninck, Amphithéâtre 1C.

Dans toutes les régions du monde, la question des femmes et de l'argent est au cœur des rapports sociaux de sexe. Il n'est donc pas étonnant que les féministes s'y soient beaucoup intéressées. En peu de temps, « les femmes et l'argent » est devenu un champ d'étude et d'intervention féministes incontournable. Non seulement vivons-nous aujourd'hui avec un écart salarial important entre les hommes et les

femmes, mais l'économie « néolibérale » dominante continue de façonner et d'exacerber les inégalités sociales.

Pour sa sixième édition, l'Université féministe d'été vous invite à venir réfléchir avec des spécialistes de différentes disciplines, de différents groupes militants et de divers champs d'intervention aux nouveaux enjeux qui se posent aujourd'hui pour les femmes et les rapports sociaux de sexe en matière d'économie et d'argent.

Que vous soyez aux études, sur le marché du travail ou à la retraite, dans la fleur de l'âge ou d'un âge plus avancé, du Québec, du Canada ou d'ailleurs dans le monde, nous vous attendons à l'Université Laval, à Québec, du 1^{er} au 7 juin 2008.

Le programme complet du colloque apparaît sous le présent message et sur le site web.

En vous inscrivant au colloque vous pouvez obtenir :

– une attestation officielle de participation sous forme d'unités d'éducation continue (l'inscription est déjà possible ; les tarifs sont réduits avant le 1^{er} mai 2008)

OU

– 3 crédits universitaires (comportant travaux et évaluation), en vous inscrivant au cours GPL-23088 section W (1^{er} cycle) ou au cours FEM-64888 section W (2^e cycle), tel qu'indiqué sur notre site web (inscription commençant le 10 mars).

Le tarif d'inscription inclut le visionnement de films, la conférence publique et la réception.

Profitez des tarifs réduits en vigueur avant le 1^{er} mai 2008.

Des informations détaillées (tarifs, formulaire d'inscription, modalités d'obtention de crédits de 1^{er} et 2^e cycles, logement sur le campus, région immédiate de Québec, etc.) se trouvent sur notre site web: <http://www.fss.ulaval.ca/universitefeministedete>

Pour des renseignements supplémentaires : (418) 656-2131 poste 8930 ou universite-feministe-ete@fss.ulaval.ca

PROGRAMME

▲ Dimanche 1^{er} juin 2008

14h-17h : Accueil Pavillon Charles-De Koninck, local 1231.

15h-17h : Rencontre pédagogique des personnes inscrites aux cours FEM-64888W et GPL-23088W avec la professeure responsable.

▲ Lundi 2 juin 2008

9h-12h : Ouverture : Conférence de Vivian Labrie : L'argent, le pain, les roses et les escaliers roulants.

14h-17h : Quand l'économie est féministe : regards pluriels de femmes économistes (séance à confirmer).

▲ Mardi 3 juin 2008

9h-12h : **L'argent dans les couples : Quand l'amour et l'argent ne font pas bon ménage**

– Hélène Belleau (INRS) : Entre le partage des avoirs et le partage des dépenses, le « revenu familial » existe-t-il ?

– Carole Henchoz (Fribourg) : Couple et argent : Les conséquences inégalitaires de l'application de la norme égalitaire.

– Laurence Bachmann (Genève) : De l'argent à soi. L'appropriation de la critique féministe par les femmes à travers leur rapport à l'argent.

– Louise Langevin (Université Laval) : Les dettes transmises sexuellement : le *love money* et la qualité du consentement de la caution profane.

14h-17h : **L'équité salariale au Québec : le point après dix ans d'application de la loi**

Séance organisée et présidée par Esther Déom

– Rosette Côté (ex-présidente de la Commission sur l'équité salariale) : Réflexions sur son rapport de fin de mandat à la Commission et bilan (défis, résistances, etc.).

– Jennifer Beeman (CIAFT) : Le point sur les travailleuses non syndiquées et la loi sur l'équité salariale.

– Esther Déom (Université Laval) : Communication critique sur la loi (les enjeux, les failles, les catégories de femmes laissées de côté, etc.).

19h30 : Séance ouverte au public : Conférencière invitée : Ruth Rose, professeure associée, département des sciences économiques, UQAM : Titre à venir.

▲ Mercredi 4 juin 2008

9h-12h : **Différents visages de la pauvreté féminine au Québec en 2008**

– Dominique Tanguay (Université Laval) : Étudier et élever des enfants dans la précarité.

– Lucie Gélinau (CSSS Vieille-Capitale), Nathalie Brisseau (RAIIQ) : Pauvreté et exclusion sociale : quand être femme alimente la spirale de l’itinérance.

(Confirmation attendue.)

14h-17h : **Sortir les femmes de la pauvreté : initiatives féministes communautaires**

– Denyse Côté (UQO) : Économie solidaire en région québécoise : le potentiel transformatoire d’un projet féministe méconnu.

– Lise Aubin (Centre Femmes l’Ancre), Marie-Hélène Deshaies (Relais-femmes) « Femmes, argent et économie, on est loin du compte ». Une formation hors du commun.

– Anne-Valérie Lemieux-Breton (Rose du Nord) : « Femmes assistées sociales : la parole est à nous ! Quelques résultats d’une recherche-action ».

▲ Jeudi 5 juin 2008

Réussite, oui, mais

9h-12h : **Les femmes qui créent et gèrent de la richesse au Québec**

– Hélène Lee-Gosselin (Université Laval) : Les femmes entrepreneures : mythes et réalités. L’état d’avancement de leur situation depuis les premières études il y a 25 ans.

– Natasha Bouchard (CCI de l’Île d’Orléans) : titre à venir.

(Confirmation attendue.)

14h-17h : **Les femmes qui créent et gèrent de la richesse ailleurs dans le monde**

– Chantal Rondeau (UQAM) : La réussite des femmes par le commerce à Bamako.

– Marlène Elias (Univ. Mc Gill) : Les projets Karité au Burkina Faso : succès et défaites pour la condition féminine.

– Une confirmation attendue sur un cas en Amérique Latine.

▲ Vendredi 6 juin 2008

9h-12h : Clôture : **La contribution des femmes au développement économique du Québec de demain**

– Emilia Castro (FFQ et CSN), L'autonomie économique des femmes : une force collective !

(Confirmation attendue.)

13h-14h : Rencontre pédagogique des personnes inscrites aux cours FEM-64888W et GPL-23088W avec la professeure responsable.

Contact : Katherine Hébert-Méthé

Assistante de recherche pour le projet Vietnam

http://www.ant.ulaval.ca/gender_vietnam

et l'Université féministe d'été

418-656-2131 poste 8930

<http://www.fss.ulaval.ca/universitefeministedete>



Photo Nicole Décuré

Québec, 3 août 2006.



Appels à contributions

Les lois du genre

NOUVELLES QUESTIONS FÉMINISTES 28 : 2, 2009

Coordination : Laure Bereni, Alice Debauche, Emmanuelle Latour, Karine Lempen, Anne Revillard

Si l'égalité des droits a constitué la revendication centrale des féministes de la première vague, les féministes radicales de la seconde vague ont notoirement critiqué le droit comme instrument de reproduction et de légitimation de la domination. Aujourd'hui, le droit reste à la fois l'objet de critiques et un levier à investir pour transformer les rapports de genre existants. Ce numéro propose donc de revenir sur cette ambivalence, en rassemblant des contributions qui mettront en exergue les dimensions contraignantes et/ou émancipatrices des recours au droit.

1. Féminismes et droit

Quel rapport les féministes entretiennent-elles avec le droit ? Quelles sont les stratégies déployées par les féministes (mouvements, associations, juristes, avocates expertes, responsables politiques) en amont et en aval de l'adoption des lois ? En amont, comment interviennent-elles dans la fabrication des lois ? Quels sont, ensuite, les effets des « victoires » législatives sur les luttes : démobilisation ? Nouvelles mobilisations pour favoriser l'application de la loi ? Les féministes investissent-elles l'arène judiciaire, afin de faire appliquer les lois et/ou promouvoir une transformation du droit par la jurisprudence ?

Pourra notamment être explorée l'articulation, dans les stratégies féministes, entre droit national et corpus de *soft law* issus des institutions communautaires et des organisations internationales. Comment

caractériser les mobilisations féministes vis-à-vis de ces arènes supranationales et internationales, et quelles en sont les répercussions au niveau national ?

Nous attendons également des contributions attentives aux alliances qui se jouent entre juristes, expertes, associations, fonctionnaires et responsables politiques féministes, dans le cadre de stratégies visant à favoriser l'application de la loi, ou au contraire à en dénoncer les insuffisances et promouvoir des réformes. Quelles sont les ressources d'expertise mobilisées ? Dans quelle mesure ces luttes juridiques constituent-elles une occasion de transmission, mais aussi de mise en forme de savoirs féministes ?

Le rapport des féministes au droit pourra ainsi être envisagé aussi bien sous l'angle des usages du droit comme ressource dans la mobilisation collective, que du point de vue des contraintes exercées par le cadre juridique et l'agenda juridico-politique sur les luttes féministes.

2. Genre et droit

Ce numéro s'intéresse par ailleurs à la façon dont le droit contribue ou non à reproduire les rapports de genre. Dans quelle mesure des textes de loi apparemment neutres s'avèrent-ils avoir des effets discriminatoires dans le domaine de l'emploi, de la famille, de la sécurité sociale, des autorisations de séjour ou des violences sexuelles ? La méfiance des femmes vis-à-vis de la justice est-elle justifiée ?

Faut-il souhaiter des normes juridiques plus contraignantes et un renforcement des mécanismes permettant de contrôler leur application dans l'ensemble des politiques publiques ? Les règles de droit qui visent à remédier aux inégalités entre femmes et hommes au sein de la famille et sur le lieu de travail ont-elles parfois des effets pervers ? Lesquels ? Les mesures d'action positive, en matière de sélection du personnel, par exemple, sont-elles réellement susceptibles de corriger des inégalités entre femmes et hommes ? Que sait-on de leur impact ?

Les propositions d'articles (résumé d'une page, 2 500 signes environ) sont à envoyer d'ici le 23 mars 2008 à l'une des deux adresses suivantes : karine.lempen@ses.unige.ch ou emmala@yahoo.fr

La publication des articles se fera en français. Après sélection des propositions, une première version de l'article complet (maximum 40 000 signes espaces inclus, version qui sera soumise à évaluation) vous sera demandée pour le 15 septembre 2008. Merci de respecter les consignes aux auteur-e-s pour toute soumission.

<http://www2.unil.ch/liege/nqf/NactusNQF.html#CFPLois>

Concours de nouvelles sur le thème : « Escapes »

FORUM FEMMES MÉDITERRANÉE DE MARSEILLE

Règlement

Il s'adresse aux femmes des pays du pourtour méditerranéen n'ayant jamais publié. Une exception sera faite pour les personnes éditées à compte d'auteur. Les textes doivent être en adéquation avec le thème et comporter un titre. Un seul texte sera accepté par auteur. La langue sera choisie par l'auteur-e. Les textes devront nous parvenir en 4 exemplaires numérotés de 10 pages maximum (entre 12 500 et 20 000 signes). Les lauréates qui recevront le prix d'excellence seront invitées à Marseille. Toutes les nouvelles primées seront publiées dans un recueil de nouvelles.

Rappel : Une nouvelle c'est « l'art du concentré, du brièvement, à un instant T sans forcément de phase d'approche ni de conclusion ».

Les nouvelles devront parvenir avant le 31 mai 2008 à : Forum Femmes Méditerranée – 74, rue Longue des Capucins 13001 Marseille – Tel : +33 4 91 91 14 89 - Courriel : ffm13@wanadoo.fr
Site Internet : www.femmes-med.org

N.B. : Si possible, nous envoyer votre nouvelle par courriel et en numérotant les pages.

Women Shaping Science

FIRST EPWS ANNUAL CONFERENCE 2008

Vilnius, Lithuania, on 5-7 June 2008.

Organised by the European Platform of Women Scientists EPWS in collaboration with BASNET, the Baltic States Network: Women in Sciences and High Technology.

The participation of women in science and their impact on research has been growing in recent decades. Women are increasingly involved in shaping the scientific agenda as researchers, academic teachers, science policy makers, administrators of universities and research funding institutions. What is this impact? What difference do they make?

With the support of the European Commission, networks of women scientists across Europe and across disciplines have joined forces and created the European Platform of Women Scientists. EPWS offers a vibrant forum for sharing experiences and knowledge, and envisioning new tools and directions for change towards gender equality in science and research policy an aim that is in keeping with the goals of the Lisbon Agenda of the European Union.

The conference will explore and highlight the current and future impact of women scientists on the scientific community, in the policy making process, and in reflecting social aspects of science. Particular attention will be paid to the contribution and situation of women scientists from the Baltic States. Prominent keynote speakers will address core questions such as the relative progress and continuing contradictions regarding women and science. The conference will be a lively market place of networks, ideas, and partnerships. Women scientists will have the opportunity to present their work both through participating in topical sessions and/or through a poster exhibition highlighting research conducted at EU level.

EPWS cordially invites you to submit your proposals for sessions and for the presentation of posters. Please find more detailed information below:

Suggested topics for sessions : – Gender and research careers – Gendering of disciplines – The role of networks in the national policy debate – Gender mainstreaming in research organisations – Women and science in the Central and Eastern Europe – Women in research leadership – Young women in science – Gender and medicine

EPWS-organised sessions : – Nano2Life a success story – Mentoring – Women in Industrial Research

Please note that proposers of selected sessions will be fully responsible for the organisation of their session, including the identifying and invitation of speakers. If needed, limited funds will be available for speakers travel and accommodation costs. For further information on application for financial support see the conference website at www.epws.org.

Proposals for posters

- EU funded (research) projects headed/ managed/ coordinated by women scientists from all over Europe
- Key EU women and science projects
- Successful Gender Action Plans (GAPs)
- EPWS member networks and other national/regional/Europe-wide networks of women scientists or promoting women scientists, including those in process of creation

Submission of abstracts for sessions and posters

Send your abstract (around 250 words) using the respective application forms in attachment to conference 2008@epws.org by 8 March 2008.

Those responsible for selected proposals will be notified by 25 March 2008. The abstracts of sessions and posters will be published in the conference booklet.

Should you have any questions, please contact the EPWS Secretariat at conference2008@epws.org. The Preliminary Programme will be available on the EPWS website shortly.

Contact : Adelina Humnic-Orzu – Project Manager Information – European Platform of Women Scientists EPWS – Rue d’Arlon 38 - B-1000 Brussels – Tel +32 2 234 37 52 - Fax +32 2 234 37 59
www.epws.org

Lancement de la collection « Homotexualités »

L’HARMATTAN, PARIS

Depuis la fin du XIX^e siècle, avec l’émergence d’une « culture gay et lesbienne », la thématique homosexuelle s’est développée dans la littérature. La collection « Homotexualités » entend donc

analyser ces rapports entre création littéraire et homosexualité. Comment les écrivains portent-ils leur regard vers ce qui sort des normes ? Comment écrivent-ils le corps, la sexualité, l'identité ? Quels genres et thématiques privilégient-ils ? S'inscrivent-ils dans les courants et champs de la création et de l'imaginaire collectif ? Ouverte à toutes les littératures, cette collection entend aussi confronter les époques pour faire entendre d'autres voix.

Les manuscrits sont à envoyer à l'adresse suivante : L'Harmattan – Service des manuscrits – 16, rue des Écoles 75005 Paris, à l'attention de Nicolas Balutet (collection « Homotexualités »).

nicolas.balutet@univ-lyon3.fr

*Pôle Gender studies, féminisme,
études gays et lesbiennes*

L'objectif du Pôle Gender studies, féminisme, études gays et lesbiennes est de faire de la recension d'essais (en toutes langues) portant sur cette thématique. Il est en recherche permanente de contributeur-riche-s (doctorant-e-s, MDC et professeur-e-s).

Contact : Anthony Ballenato

anthony.ballenato@gmail.com - [nonfiction.fr](http://www.nonfiction.fr)

<http://www.nonfiction.fr/equipe.htm>

Colloques



Photo Nicole Décuré

Dallas, 1977.

▲ *Women in French International Conference*

April 10-12, 2008 in Dallas, USA.

This is the international conference of the association Women in French based in the USA, publisher of the peer-reviewed journal "Women in French Studies"

(<http://users.ipfw.edu/virtue/WIF/default.htm>).

Over 110 papers have been accepted from scholars worldwide.

Information, registration form and preliminary program are available at <http://www.forl.unt.edu/events/wif2008.htm>

For additional information, please contact the following individuals:

For program content: Marijn S. Kaplan, Conference Co-Chair (mkaplan@unt.edu)

For details of a practical nature: Marie-Christine Koop, Conference Co-Chair (koop@unt.edu)

Department of Foreign Languages and Literatures
University of North Texas - P.O. Box 311127 - Denton, Texas 76203-1127 - USA. Tel: (940) 565-2404 - Fax: (940) 565-2581
<http://www.forl.unt.edu>

▲ *Conférence internationale des femmes ingénieures et scientifiques*

ICWES14

15-18 juillet 2008, Lille, France.

Sous le thème « Un monde en évolution : nouvelles opportunités pour les femmes ingénieures et scientifiques », cette conférence se veut une occasion exceptionnelle d'échanges avec des femmes professionnelles de talent, porteuses de changement et de progrès et qui exercent leurs métiers dans un environnement international et concurrentiel. Le programme est riche et s'appuie sur le développement durable, les technologies de l'information et de la communication et différents aspects du genre dans les sciences, les techniques, l'ingénierie et les mathématiques.

Vous trouverez tous les détails sur le site Internet de cette conférence, www.icwes14.org



*Publication
des membres de l'ANEF*

Figures de Tirésias : le sexe, l'aveuglement, la pensée

SOUTENANCE D'HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES
DE PATRICIA MERCADER

26 octobre 2007, Lyon

Patricia Mercader est maître de conférences en psychologie sociale à l'Université Lumière-Lyon 2 et appartient au Groupe de recherche en psychologie sociale (GRePS, EA 4163) de l'Université Lumière-Lyon 2.

Jury :

- Annik Houel, psychologie sociale, Université Lumière-Lyon 2, coordinatrice de l'HDR
- Dianne Casoni, criminologie, Université de Montréal
- Pierre-Henri Castel, chargé de recherches HDR, histoire et philosophie des sciences, CNRS, ENS
- Christophe Dejours, psychodynamique du travail, CNAM
- Michèle Ferrand, directrice de recherches, sociologie, CNRS, IRESCO
- René Roussillon, psychologie clinique et psychopathologie, Université Lumière-Lyon 2

Résumé des travaux :

Centrés principalement sur la question du genre en psychologie, les travaux de Patricia Mercader confrontent toujours deux perspectives : d'une part, l'approche psychodynamique, d'autre part, l'approche sociologique avec une interrogation sur la construction des catégories de pensée. C'est un point de vue essentiellement inter-

disciplinaire, au sens où la psychologie sociale est envisagée comme un carrefour, une articulation et/ou confrontation entre sciences sociales (avec une épistémologie essentiellement constructiviste) et métapsychologie psychanalytique. Le thème du genre est l'un des lieux les plus représentatifs de ce point d'articulation et de la conflictualité qui le caractérise. Une amorce de solution serait sans doute de redéfinir ce qu'on nomme identité de genre, d'une façon plus large et plus souple, qui articule à la fois les prescriptions sociales et les éléments libidinaux, structurels : la psychodynamique du travail formule d'intéressantes propositions en ce sens.

Ainsi, le transsexualisme qui faisait l'objet de la thèse a-t-il été appréhendé à la fois dans sa « sociogénèse » (un montage théorico-pratique et institutionnel) et dans sa psychogénèse (un mécanisme de défense). Dans le même esprit, le crime dit passionnel est interprété à la fois comme effet de la domination masculine et comme exemple de la clinique des agirs violents. L'engagement politique et militant des femmes, lui aussi, est étudié dans ses relations avec des trajectoires familiales et sociales et avec des dynamiques identificatoires complexes, dans un contexte social inégalitaire.

Sur le plan social, l'ensemble de ces travaux s'appuie, outre la pensée de Foucault, sur des notions proches de la « structure de sollicitation sociale » proposée par Michèle Huguet ou de ce que Ian Hacking nomme des « genres [par analogie avec les sciences naturelles] pertinents et interactifs ». Au plan psychodynamique, ces divers objets de recherche conduisent Patricia Mercader à se pencher principalement sur la question des positions identitaires, envisagées comme « antalgiques sociaux ».

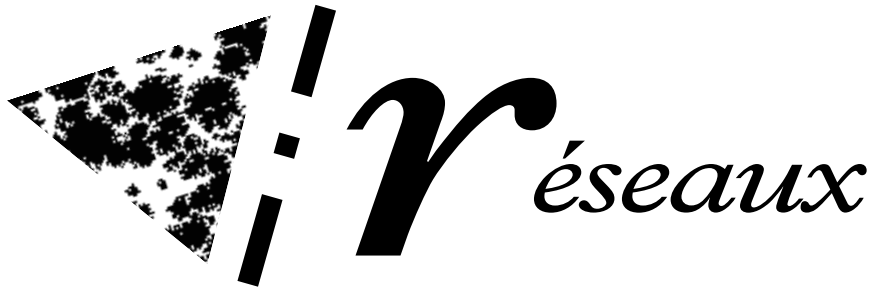
Ces objets qui croisent toujours le champ des relations entre psychologie et justice ont aussi conduit Patricia Mercader à s'associer à des recherches qui s'éloignent de la question du genre : l'expérience des jurés d'assises, par exemple.

Par ailleurs, une expérience pédagogique dans un dispositif de formation en psychologie à partir de la pratique, pour des « praticiens du social » a conduit Patricia Mercader à s'intéresser aux dispositifs et processus de formation en psychologie et aux modèles qui les sous-tendent : le problème est envisagé sous l'angle d'une recherche

impliquée (penser en psychologues la formation en psychologie), avec les développements épistémologiques qui s'ensuivent.

Pour l'avenir, et dans la ligne de ce qu'elle a entamé, Patricia Mercader prévoit d'orienter son travail autour de :

- genre et psychodynamique du travail
- genre, famille, parentalité
- psychologie et justice
- criminalité, agirs violents hétéro- ou auto-agressifs
- engagement politique et citoyen
- recherche impliquée.



L'AWID au Cap, en Afrique du Sud

Un des objectifs du réseau **Genre en Action** est de motiver et de faire valoir la participation des associations et organisations francophones de femmes, féministes, mixtes et pro-égalité de genre à des rencontres internationales. En effet, les enjeux, perspectives et expériences des francophones sur les questions du genre sont relativement peu capitalisées et diffusées dans ces rencontres. Et pourtant, il y en a. De fait, les francophones échangent peu avec les pays africains anglophones, les pays hispanophones et lusophones, les pays asiatiques, etc.

Le forum d'AWID (Association for Women in Development) est un moment de rencontre international où les francophones sont toujours peu nombreux-ses. AWID prévoit que, du 14 au 17 novembre 2008, près de 1 500 activistes des droits des femmes provenant du monde entier vont se rencontrer dans la ville du Cap, Afrique du Sud pour aborder le thème du renforcement des mouvements de femmes et construire des alliances avec d'autres mouvements sociaux, « Le pouvoir des mouvements sociaux ».

Le réseau souhaite organiser un événement (atelier, rencontre, à définir) lors de la 11^e rencontre de l'AWID à Cape Town en novembre 2008.

<http://www.genreenaction.net/spip.php?article5849>
coordination@genreenaction.net

Synthèse de l'actualité « droits des femmes »

Le bureau de la communication du SDFE réalise une synthèse de l'actualité diffusée plusieurs fois par semaine. Elle signale l'action gouvernementale et la législation dans le domaine et résume l'actualité sur les grands thèmes liés aux droits des femmes et à l'égalité (égalité professionnelle, droits personnels et sociaux, recherche, culture et communication, féminisme, etc.).

La synthèse présente également une sélection de parutions ou d'événements ainsi que l'actualité internationale, en particulier européenne. Elle est réalisée à partir de la surveillance des sites institutionnels, d'alertes d'actualité internet, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le service et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale.

Pour recevoir régulièrement cette synthèse, contacter :
<Olivier.ROCHE@sante.gouv.fr>



*Les femmes dans la mémoire de Genève
du XV^e au XX^e siècle*

Erica Deuber Ziegler et Natalia Thikhonov (Dir.)¹
Genève, Editions Suzanne Hurter², 2005.

Il est fondamental, alors que du point de vue technique, les livres sont de plus en plus médiocres, de produire un ouvrage d'histoire des femmes qui soit aussi un livre d'art. Relié, en papier glacé, celui-ci est magnifiquement présenté, parfaitement illustré : portraits de femmes (tableaux ou photographies), reproductions de textes manuscrits ou de tableaux, dessins, reproductions de couvertures de livres ainsi que de documents... noir et blanc et couleur sont au rendez-vous. Cette iconographie, ainsi que la typographie et la mise en page, de premier choix, valorisent le contenu.

Cet ouvrage n'est pas une histoire exhaustive des femmes de Genève ; il se présente sous forme d'une chronologie historique à l'intérieur de laquelle s'insèrent des biographies analytiques de femmes. Quarante-six d'entre-elles, jusque-là évacuées de l'histoire, ayant eu un destin ou ayant apporté – par leurs pensées, par leurs actes ou par les œuvres de leur vie – une contribution personnelle au développement de la société genevoise, du XV^e au XX^e siècle, sont ici présentées. D'Anne de Lusignan, la duchesse de Savoie (1462-1504) à Geneviève Calame (1946-1993), compositrice jouée et écoutée, ce livre brasse tous les milieux, toutes les sensibilités politiques, culturelles ou artistiques féminines. Le choix chronologique de l'ensemble met clairement en valeur le combat historique des Genevoises pour l'émancipation de leur sexe et pour l'égalité.

L'histoire de Genève n'est pas absente de ce livre. Elle est analysée au début de chaque partie de manière à ce que les femmes citées apparaissent, ce qui est totalement conforme à la vérité historique, comme fraction intégrante de leur époque, en dialectique avec elle. De la même manière, chaque sous partie est chapeautée par un texte historique qui permet de mettre en contexte les Genevoises actrices de leur temps. Chacune des parties se termine par plusieurs pages de bibliographie, ce qui fait de ce livre un précieux compagnon scientifique pour les spécialistes intéressés d'une part par l'histoire des femmes, d'autre part par l'histoire de Genève. Cette conception englobante de l'ouvrage le fait plus ressembler à une synthèse historique qu'à un simple dictionnaire biographique.

Bien qu'ayant mis à contribution plus de soixante collaborateurs et collaboratrices, cette composition est d'une grande unité.

Cette somme restera longtemps, me semble-t-il, un ouvrage de référence.

Nicole Fouché, CNRS-EHESS

1 – Comité scientifique : Martine Chaponnière, Erica Deuber Ziegler, Verdiana Grossi, Irène Herrmann, Doris Jakubec, Liliane Mottu-Weber, Natalia Tikhonov, Josette Wenger.

Avant-popos : Martine Brunschwig Graf, Thérèse Gastaut.

Les auteurs : Anne-Marie Piuz, Pierre Dubuis, Eva Pibiri, Liliane Mottu Weber, Corinne Walker, Bernard Lescaze, Saba Bahar, Maria-Cristina Pitassi, Doris Jakubec, Irène Herrmann, Monique Ferrero, Stella Ghervas, Sabine Lorenz, Claire-Lise Schwok, Irène Minder-Jeanerret, Martine Chaponnière, Denise Francillon, Erik Grobet, Anne-Marie Käppeli, Luc Weibel, Armand Brulhart, Geneviève Perret, Natalia Tikhonov, Jean-Jacques Dreifuss, Sylviane Dupuis, Josette Wenger, Verdiana Grossi, Michel Marbeau, Daniel Jacquérior, Corine Nicolas, Jean Plançon, Daniel Palmieri, Martine Ruchat, Christophe Gros, Nicole Chevallier, Geneviève Billeter, Jean-Claude Poulin, Max Engamarre, Marino Buscaglia, Joel Jakubec, Daniel Tuchs Schmid, Renata Latala, Anastasia Tryphon, Evelyne Lang Jakob, Marcel Golay, Nadia Lamamra, Eric Eigenmann, Bernard Crettaz, André Rauber, Maryelle Budry, Erica Deuber Ziegler, Valérie Cossy, Arlette Perrenoud, Gérald Chevrollet, Laurence Deonna, Brigitte Mantilleri.

2 – Editions Suzanne Hurter. 54, route de Florissant, 1206 Genève, Suisse ; hurter@vtx.ch ; www.editions-hurter.ch

Le féminin et la langue étrangère.
Une étude sur l'apprentissage des langues
Giselle Hierse. Paris, L'Harmattan, 2007.

Le livre de Giselle Hierse se propose d'explorer l'hypothèse du soi-disant don des filles pour les langues. Leur plus grande aisance dans la parole serait une nécessité psychique, la fille devant créer un espace langagier entre elle et sa mère pour ne pas disparaître dans cette dernière. L'auteure est enseignante de langues et psychanalyste et part d'un constat tiré de sa pratique de la psychanalyse que « chez beaucoup de femmes non psychotiques, des stigmates d'une symbiose maintenue » subsistent. Elle fonde son étude sur un éventail de théories psychanalytiques, Lacan, Jung, Winnicott, Mélanie Klein ou Didier Anzieu, pour n'en citer que quelques-uns. Didier Anzieu lui permet de passer de la parole à l'écriture littéraire, ce qui pour moi, est le premier problème posé par cette étude. La différence entre parole et écrit semble être gommée et, peut-être parce que je suis spécialiste de littérature, je vois mal comment on peut mettre sur le même plan oral et écrit et encore moins oral et écrit littéraire (dans la culture occidentale du moins).

Dans une première partie sont résumées les différentes théories de la construction du soi et du self, de la construction de l'image du corps, de la coupure et de sa spécificité pour les écrivains écrivant dans une langue autre que la langue maternelle car, selon Giselle Hierse, ils ont changé leur image corporelle (celle-ci se constituant à la vue de la face de la mère). Partie sans doute intéressante mais qui me laisse un peu sceptique quant à la définition du féminin ; i.e. la mère. Sans doute parce que je suis une féministe matérialiste, je trouve cette conception réductrice, pour ne pas dire, pour reprendre le terme de Virginia Woolf, masculiniste.

L'étude des quatre cas qui suit – Nancy Huston, Panaït Istrati, Julia Kristeva et Vladimir Nabokov – ne fait que confirmer cette impression. Car on n'est plus dans l'apprentissage des langues par les femmes mais dans l'écriture dans une langue étrangère par des écrivains autant hommes que femmes. Les choses se compliquent encore lorsqu'on regarde le parcours des deux écrivains hommes

choisis. Istrati nous est décrit comme fils d'un père grec qui l'abandonna et d'une mère roumaine. Il se met à écrire en français après la rencontre avec Romain Rolland, père symbolique qui le libère du père défaillant. Giselle Hierse insiste sur le fait que l'abandon du père fait de la relation avec la mère une relation de trop grande proximité et que les fréquents voyages indiquent un désir de trouver son espace. Je ne suis pas forcément en désaccord avec cela ; mais est-ce vraiment plus important que la rupture précoce avec le père ? Les deux me semblent également signifiants et il me semble difficile de tirer la conclusion que le choix d'une langue étrangère pour s'exprimer soit fondé sur une sur présence du féminin dans la vie d'Istrati.

Le cas de Nabokov est différent et pose encore plus de questions. Le fait que Nabokov ait grandi dans un milieu de la grande bourgeoisie où tout le monde parlait plusieurs langues semble déjà minimiser le rôle de la mère. L'insistance sur la relation avec le père qui l'adorait et qu'il vénérât, héros qui meurt pour ses idées, diminue encore l'aura ou l'influence de la mère. L'auteure tente bien de nous parler du lien très proche tissé entre le fils et la mère mais les arguments ne sont pas convaincants. L'affirmation, par exemple, que la fratrie de Nabokov était constituée d'un frère homosexuel et de deux sœurs et que donc Vladimir était l'enfant le plus proche de la mère n'est soutenue par aucune preuve. Quant à toute la partie sur l'américain langue différente que l'anglais de Cambridge qui est celui de Nabokov, et sur le fait que le narrateur de *Lolita* joue entre la mère et la fille, qu'il affirme que le malheur vient de la mère et de l'éducation « stérilisée » des enfants américains, cela n'a à mon avis qu'un lien très lointain avec le rôle du féminin dans l'apprentissage des langues. Nombre des remarques faites au sujet de Nabokov, écrivain américain contre son gré, semblent plus relever de la perception de classe que d'une construction de soi. Je trouve en outre gênant l'amalgame qui est fait entre le héros narrateur de *Lolita* et Nabokov. Psychanalyser un auteur à travers un de ses personnages est une entreprise extrêmement hasardeuse et à laquelle même les critiques littéraires les plus « psychanalytiques » ont plus ou moins renoncé.

Les cas de Julia Kristeva et de Nancy Huston sont par contre, de mon point de vue, bien mieux menés. Encore que chaque fois, de

nouveau, il y ait des questions. Comme Nabokov, Kristeva est née dans un milieu polyglotte, comme Nabokov le père tendre et aimé est déterminant. Il apparaît d'ailleurs comme nécessaire dans le parcours de la petite fille qui s'identifie à lui dans l'apprentissage, qui s'identifie d'autant plus que cet apprentissage crée un conflit avec la mère ne supportant pas le rapprochement intellectuel de la petite fille avec son père. La phase finale d'une identification au père trop forte qui déracine la fille de son territoire de femme par cet intellect confirme le fait que la mère est loin d'être le seul agent dans la constitution de soi et dans la relation au langage et aux langues. Sans parler du problème fondamental, l'association exclusive et toujours perçue comme allant de soi de l'homme et de l'intellect, association qu'il me semble grand temps de commencer à réviser. L'analyse me semble, malgré ces réserves, plutôt convaincante, en particulier quand Giselle Hierse arrive à la conclusion que de passer de la fille à la mère ne veut pas forcément dire passer par la maternité, qu'il y a un autre passage qui crée l'intervalle, de la solitude et du moment où on peut évoquer sa mère comme une femme parmi d'autres et pas seulement comme sa mère. C'est dans ce domaine, me semble-t-il, qu'il aurait un travail intéressant à faire.

Quant à Nancy Huston c'est apparemment parce qu'elle a été abandonnée par sa mère qu'elle choisit finalement le français (après être passée par l'allemand). Il faudra plusieurs romans et deux enfants avant qu'elle renoue avec la langue maternelle. L'analyse est intéressante mais soulève aussi des questions. La disparition de la mère est-elle vraiment au cœur du processus ? Cela apparaît comme une contradiction avec l'hypothèse de départ. D'autre part, le surmoi que la langue étrangère permet de fuir aurait été présent même si la mère était restée. Il aurait été différent mais la nécessité de la coupure en aurait-elle été moins urgente pour l'écrivaine en puissance ? Le retour à la langue maternelle est-il vraiment dû au fait qu'un surmoi s'étant créé dans la langue d'adoption, la langue maternelle réacquiert une aura de langue non censurée ? Ne pourrait-on suggérer avec Marie-Claire Chenour et en confirmant le point de départ de Giselle Hierse d'une trop grande proximité initiale, que les femmes ne souhaitent jamais « tuer » la mère – simplement prendre la distance nécessaire pour

exister et qu'ensuite vient le temps de la réconciliation qui devrait permettre une écriture de femme au sens plein du terme ?

Toutes ces questions, et ce sera la conclusion, sont de vraies questions et montrent à quel point le livre de Giselle Hierse est stimulant bien qu'il ait bien du mal à dépasser ou à se démarquer de la mainmise masculine sur la psychanalyse même quand il s'agit des femmes. Il faut cependant reconnaître que le problème est général et pas spécifique à l'auteure. Il faut aussi reconnaître que ma lecture n'est pas celle d'une psychanalyste et des présupposés différents entraînent forcément des désaccords. Si le texte aurait gagné à être resserré en certains endroits, il n'en soulève pas moins nombre de points importants sur lesquels linguistes et littéraires réfléchissent. Et il permet d'avancer dans sa propre réflexion, même si c'est en contradiction. Ce qui est *in fine* le mieux qu'il puisse offrir à son lecteur.

Marianne Camus

*Les enfants d'Israël : une approche culturelle
de l'assistance médicale à la procréation*

Susan Martha Kahn, Bibliothèque du féminisme, L'Harmattan, Paris, 2007.

Cet ouvrage apporte une analyse passionnante de l'assistance médicale à la procréation en Israël. Les technologies reproductives ont souvent été mobilisées par les études de genre pour mettre en lumière les caractéristiques des systèmes sexe/genre. Ici, au-delà des rapports sociaux entre les sexes, c'est l'ensemble de la société, de sa culture, de ses croyances religieuses qui est mise en scène de façon saisissante au fil de cette étude sur les techniques de reproduction.

L'ouvrage débute par une description du contexte et de la méthode de recherche. L'organisation sociale de la reproduction en Israël est, en effet, tout à fait spécifique : alors que les traitements contraceptifs ne bénéficient d'aucune subvention, il y avait dans ce pays, dans les années 1990, davantage de centres d'assistance médicale à la procréation que dans n'importe quel autre (quatre fois plus qu'aux États-Unis, par exemple) ; par ailleurs, Israël a été le

premier pays au monde à légaliser les contrats de mères porteuses. Cet univers de pression à la reproduction s'enracine dans un imaginaire juif et israélien où la mère infertile est l'archétype même de la souffrance. L'Holocauste, le sentiment de devoir défendre l'État d'Israël, les politiques natalistes n'ont fait que renforcer ce point de vue. Pour observer la mise en route de l'assistance médicale à la procréation, Susan Martha Kahn a choisi une approche ethnographique multi-site inspirée des conseils de l'anthropologue George Marcus. C'est ainsi que son enquête, établie sur deux années, de 1994 à 1996, a porté sur trois sphères : la première comprend 35 entretiens en profondeur avec des juives israéliennes ayant ou cherchant à avoir des enfants par insémination artificielle, ainsi que la participation à un « groupe d'entraide » de femmes célibataires à Jérusalem discutant tous les mois des problèmes liés à la maternité hors mariage ; la deuxième sphère correspond à une observation participante dans un centre AMP de Jérusalem où les procédures médicales sont réglées par la loi religieuse juive (la Halakha) ; enfin la troisième sphère se compose d'entretiens avec des rabbins et des juifs orthodoxes impliqués dans ces questions. Concernant sa posture de recherche, l'auteure examine de façon critique sa propre position personnelle de juive, américaine, célibataire, laïque et sans enfant et en conclut que ces différents paramètres construisent une distance variable sujet-objet, qui est à même de créer une « tension dynamique » fructueuse.

Le chapitre 1 décrit l'itinéraire pour une insémination artificielle de femmes israéliennes non mariées et montre comment les récits autobiographiques et les discours collectifs se font écho. Des histoires de vie, l'auteure dégage huit étapes : la décision, le choix du centre, l'entretien préalable, le « choix » du sperme, l'insémination, la circoncision, le soutien familial, le récit d'absence de père. Si le parcours est souvent difficile, notamment pour les femmes lesbiennes qui se sentent mal acceptées, il est totalement soutenu par la politique nataliste de l'État, le comportement du personnel médical, les encouragements des proches : la maternité prime sur le statut matrimonial ou l'orientation sexuelle.

Le chapitre 2 examine en détail le montage législatif original sur les nouvelles techniques de reproduction qui conjugue la volonté

d'étendre le champ de la maternité et le respect des préceptes rabbiniques sur la parenté. Même si les conditions requises ne sont pas exactement identiques, l'accès aux techniques reproductives est autorisé, en Israël, par la loi, pour les femmes mariées comme pour les femmes non mariées sans contrevenir à la Halakha.

Ce travail sur les croyances religieuses en matière de parenté est développé dans le chapitre 3 et montre les efforts des acteurs sociaux pour inventer de nouvelles significations symboliques à la parenté. La question de l'origine du sperme a, notamment, été longuement débattue entre rabbins, le recours à un don de sperme juif pouvant être interprété comme un adultère, impliquant la conception d'enfant adultérin (un mamzer). Simultanément des alternatives ont été construites pour contourner cet obstacle : recourir à une fécondation in vitro et non à une insémination artificielle (l'adultère portant sur la semence et non l'embryon) ou recourir à du sperme non juif (faisant disparaître toute notation d'adultère selon la tradition juive).

Cette articulation entre médecine, religion et législation rebondit dans le chapitre suivant à propos des ovules. L'auteure décrit notamment comment le contrôle religieux assuré par des femmes ultra-orthodoxes, les maschgichot, cohabite avec la routine médicale quotidienne de manipulations de sperme et d'ovules exécuté par des laborantines laïques. Elle décrit aussi comment la pratique médicale tient compte de la Halakha pour éviter tout saignement utérin lors de la ponction ovocytaire, ce qui rendrait la femme impure ou niddah. Si ces aménagements sont vécus de façon assez paisible, une question fondamentale, non prévue par la pensée rabbinique traditionnelle, reste en suspens : en cas de don d'ovocyte, qui est la mère ? celle qui donne les ovocytes ou celle qui accouche ? Par conséquent, comment la judéité est-elle transmise ? La mise en œuvre de cette procédure semble, néanmoins, ne pas avoir attendu les conclusions rabbiniques.

La législation de la maternité de substitution, en 1996, exposée au chapitre 6, montre à nouveau comment un accord s'est peu à peu bâti entre les différents acteurs sociaux. C'est ainsi que le législateur a prévu une « ordonnance de parenté », visant à calmer les inquiétudes halakhiques et permettant d'attribuer la parenté à un

couple ayant passé contrat avec une mère porteuse dans certaines conditions.

Dans un dernier chapitre, Susan Martha Kahn analyse les conséquences pour la parenté des nouvelles techniques de reproduction. Contrairement à Marilyn Starthern qui estime que les usages de l'assistance médicale à la procréation produisent dans le contexte euro-américain des déplacements irréversibles concernant les certitudes fondamentales liées à la parenté, Susan Martha Kahn considère que les nouvelles techniques reproductives ont contribué à « renforcer les certitudes fondatrices de la conception juive de la parenté au lieu de les déstabiliser. C'est le seul point que, pour ma part, je serais amenée à discuter au terme de la lecture de cet ouvrage. Il me semble, comme l'auteure le signale, du reste, dans d'autres chapitres, que la dynamique est contradictoire : elle ouvre et ébranle tout à la fois l'héritage halakhique. Bref, ce livre mérite vraiment d'être lu de façon attentive. Avec des tableaux précis et détaillés, on voit se construire au fil de l'ouvrage les aménagements entre médecins, rabbins, journalistes, femmes célibataires, législateurs, etc., pour organiser socialement la reproduction en Israël. Les montages originaux qui en résultent, bien distincts de ceux qui ont cours en France (où l'accès des femmes célibataires aux techniques reproductives tout comme le recours aux mères porteuses sont interdits), dont la tradition est pourtant aussi familialiste, confirment le caractère éminemment social des systèmes de reproduction. Lecture stimulante et vivifiante.

Laurence TAIN

Une maison sans fille est une maison morte.

La personne et le genre en sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales

Nicole-Claude Mathieu (dir.). Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2007.

« Le titre "Une maison sans fille est une maison morte" est une parole comorienne tenue par un homme parlant en frère (extraite du texte de Sophie Blanchy ; chapitre 9) » peut-on lire au verso de la

page de titre, affirmation reprise dans l'introduction ; page 46. Or, on ne trouve pas cette citation dans l'article de Sophie Blanchy. On y lit, sans guillemets et sans indication de source, dans le paragraphe intitulé Les échecs ; page 288 : « Une maison sans mari est une maison vide et humiliée ; une maison sans fille est une maison morte ».

Oublions donc ce titre un peu mièvre pour le sous-titre plus éclairant : « La personne et le genre en sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales. Un glossaire très bien conçu apprend aux non spécialistes que « uxori-local » qualifie le fait pour les nouveaux mariés de résider auprès des parents de l'épouse.

Le volume renferme quatorze études ethnologiques de sociétés ayant pour point commun l'uxori-localité. Ces sociétés se situent en Amérique du Nord (2), en Amérique du Sud (4), en Inde (2), aux Comores (1), en Indonésie (2), dans le monde chinois (3).

Les auteurs, après avoir constaté que les ethnologues s'intéressaient de plus en plus à la notion de personne (femme et homme), ont remarqué que cette notion n'était jamais étudiée dans les sociétés matrilineaires ou uxori-locales. Leur ambition a donc été de déterminer si dans ces sociétés le sujet-femme présente des caractères spécifiques. Est-ce que dans leur système de croyance le genre social constitue l'effet et l'instrument du pouvoir ? Peut-on faire ressortir les caractères spécifiques de la définition du sujet-femme en tant que personne sociale ? Peut-on découvrir quels problèmes pose la construction du genre social et si le corps sexué sert à construire l'ordre social ?

Les quatorze contributions, encadrées par une introduction et une postface, sont toutes remarquables. Tout au plus peut-on regretter que deux d'entre elles soient trop simplement descriptives. La masse des informations rassemblées est d'autant plus précieuse que la plupart de ces sociétés sont dramatiquement menacées par la mondialisation. On en trouvera ci-après quelques aperçus.

Chez les Hopi, la relation sœur-frère est essentielle. C'est elle qui maintient le clan et de l'harmonie qui règne entre frère et sœur dépendra l'harmonie au sein du village.

Les Navajo ont su préserver les coutumes qui entourent l'accouchement et notamment l'enterrement du cordon ombilical, même aujourd'hui alors que 99 % des accouchements ont lieu à l'hôpital.

Dans le « paradis » des Wayuu, selon leur mythe fondateur, l'héroïne refuse de faire l'amour avec son mari et s'en va le faire avec plusieurs autres, alors que dans « la vraie vie » l'adultère est sévèrement puni.

L'une des très rares sociétés vraiment égalitaires de la planète est celle des Huaorani de l'Amazonie péruvienne. Par exemple, les transactions entre époux sont strictement réciproques.

Les pères franciscains qui accompagnaient les conquérants espagnols chez les Matsigenka furent effrayés par l'insoumission des femmes, le divorce facile, l'usage de plantes abortives et stérilisantes.

La clitoridectomie a été pratiquée jusque dans les années 1970 chez les Shipibo-Conibo du Pérou. Les auteurs de l'article pensent que l'excision des petites et grandes lèvres n'a été abandonnée que sous l'influence des missionnaires chrétiens.

Les femmes Mudugar ne dominent pas la sphère domestique en tant que mères, bien que la maternité soit essentielle dans leur société. Cependant, ce n'est pas l'époux qui domine mais les oncles maternels.

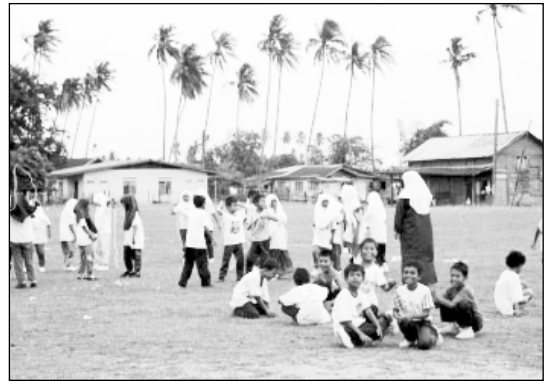
La société Ngada qui était patrilineaire et virilocale (résidence chez les parents de l'époux) est devenue matrilineaire et uxorilocale au cours des cinquante dernières années.

Chez les Nazé (parfois appelés Na, Naxi, Moso, Mo-suo) les hommes rendent visite la nuit à leur partenaire et la quittent à l'aube. Il y a très peu de mariages et les enfants qui naissent de ces rencontres n'entretiennent aucun lien de parenté avec leur père biologique.

L'uxorilocalité fonctionne en général comme un mécanisme compensatoire à la domination masculine ; en fournissant aux femmes des moyens de résister et d'acquérir un pouvoir relatif. Mais il ne s'agit jamais d'un retournement qui ferait passer du patriarcat à un matriarcat. La condition des femmes dans ces sociétés n'est pas « meilleure » qu'ailleurs.

Citons pour conclure Nicole-Claude Mathieu : « une maternité éminemment sociale confère à la personne femme un statut juridique et parfois rituel et cosmique. Dans ce type de société ; les femmes forment une sorte de "corporate body", une "personne morale" ».

Photos Nicole Décuré



Malaisie, 1996.

On regrettera la présence de quelques coquilles : « nütuma » pour « nütüma » page 110, « Mabel Beguay » pour « Mabel Begay » page 94, « organg datang » pour « orang datang » page 322 ; quelques affirmations surprenantes : « en Amérique du Nord le niveau de revenu est comme une vache sacrée et tenu secret » page 319 ou redondantes : « Mahomet (le fondateur de l'Islam) » page 326 ; la bibliographie des articles traduits de l'anglais n'a pas toujours été mise à jour (l'édition française de Marija Gimbutas ; *The Civilization of the Goddess*, n'est pas mentionnée). Ces quelques réserves ne doivent pas masquer l'intérêt exceptionnel que présente ce volume.

Terminons pour notre part avec cette amère constatation faite par Michel Perrin, page 122, et qui s'applique non à une de ces sociétés « exotiques » mais bien à la nôtre, ici et maintenant : « aucune [de mes étudiantes en thèse] n'a pu mener son travail à terme pour des raisons familiales propres à leur condition féminine ».

Katherine Roussos

Parutions

La petite enfance : Entre familles et crèches, entre sexe et genre

Nathalie Coulon et Geneviève Cresson. Paris, L'Harmattan, 2007.

Comment perçoit-on les différences entre filles et garçons dans les premiers âges de leur vie ? Les pères s'impliquent-ils davantage aujourd'hui auprès de leurs bébés ? Quelle différenciation des rôles féminin et masculin, maternel et paternel, véhicule-t-on dans la littérature spécialisée ?

L'ambition de ce livre est d'apporter des éléments de réflexion utiles tant à la discussion scientifique qu'aux interrogations des professionnelles, des formateurs et formatrices, de toutes celles et tous ceux qui souhaitent développer les liens entre pratiques de recherche et prise en charge des jeunes enfants.

À partir des contributions de professionnelles de la petite enfance et de chercheuses en sciences humaines et sociales, on essaiera de comprendre :

- pourquoi les adolescentes estiment souhaitable d'inciter les petits garçons à jouer à la poupée à l'exception de leurs propres futurs fils ;
- comment le temps que les pères passent avec leurs enfants est à la fois rare et paré de toutes les vertus ;
- pourquoi la volonté d'encourager l'autonomie des petits enfants gagne à tenir compte de la précocité de la construction des stéréotypes de sexe.

Nathalie Coulon, maître de conférences en psychologie à l'Université Lille 3 et Geneviève Cresson, professeure de sociologie à l'Université Lille 1 animent le projet de l'institut international Erasme, MSH du Nord-Pas-de-Calais : « Études des rapports sociaux de sexe dans le contexte de la naissance d'un premier enfant : approche socio-écologique ».

nathalie.coulon@univ-lille3.fr, genevieve.cresson@univ-lille1.fr

TABLE DES MATIÈRES

Introduction, Geneviève Cresson

Première partie : Les crèches

- Le « jeu libre » en crèche : une expression des rapports sociaux de sexe ? Dominique Golay
- La vie quotidienne dans les crèches, Geneviève Cresson

Deuxième partie : Les professionnel-le-s

- La berceuse, le philanthrope et l'inspectrice. Écrire l'histoire des crèches collectives, Catherine Bouve
- « Donner une voiture aux garçons et une poupée aux filles, on le fait sans s'en rendre compte et je trouve bien qu'on en ait pris conscience ». Module de sensibilisation à une pédagogie de l'égalité des filles et garçons à l'école, Nadine Plateau
- Le genre de la fonction parentale. Une analyse de la presse des professionnel-le-s de l'enfance, Sandie Delforge

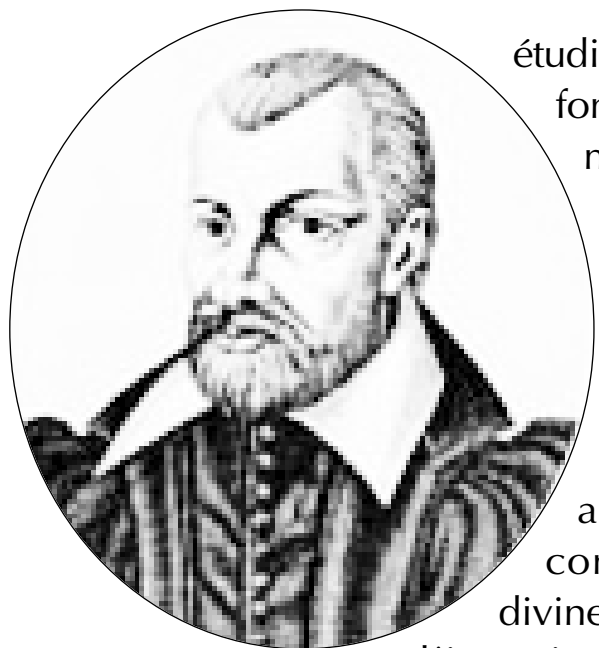
Troisième partie : La place des pères

- Les facteurs de l'implication du père dans la garde des jeunes enfants, Anne Bustreel
- Le congé parental peut-il promouvoir l'égalité entre hommes et femmes ? Recours et pratiques des pères bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation, Danielle Boyer
- La parentalité et ses genres. Les sciences humaines et la place du père auprès du jeune enfant, Nathalie Coulon et Geneviève Cresson

La famille et l'État dans La république de Jean Bodin

Ginevra Conti Odorisio. Bibliothèque du Féminisme, Paris, L'Harmattan, 2007.

La grande majorité des spécialistes de son œuvre présentent Bodin comme le penseur, dans les *Six Livres de la République* (1576), de la forme de gouvernement monarchique la plus parfaite pour un État moderne. Pour sa part, Ginevra Conti Odorisio s'attache plutôt à



étudier le parallèle entre famille et État au fondement de La République, afin de mettre en évidence la construction idéologique de la théorie de Bodin.

En particulier, l'État moderne de Bodin se doit d'exclure les femmes de la sphère politique et de les confiner à l'espace domestique, en raison d'une soumission au mari ou au père dictée par un ordre naturel confirmé de tout temps par les lois divines et humaines. D'où, par exemple, l'insertion dans les lois fondamentales du royaume de la loi salique, pourtant très contestée par plusieurs contemporains de Bodin et à une époque, de surcroît, où Catherine de Médicis, Jeanne d'Albret ou Elizabeth d'Angleterre exerçaient de fait le pouvoir.

De même, l'image du Bodin tolérant et rationnel, si bien accréditée par l'historiographie, est peu conciliable avec le dogmatisme inquisitorial dont il fait preuve à l'égard de la sorcellerie dans *De la démonomanie des sorciers*. L'analyse de Ginevra Conti Odorisio montre combien cette réputation est en contradiction avec la misogynie de l'auteur, comme avec la propension à l'occultisme et le ton prophétique déployés dans le second traité et déjà perceptibles dans *La République*.

Ginevra Conti Odorisio est professeur d'histoire des idées politiques à l'Université de Rome III. Ses travaux portent sur la question de l'accès des femmes aux droits politiques, civils et sociaux dans la pensée politique de plusieurs auteurs du XVI^e au XVIII^e siècle. Son dernier livre, *Due diverse letture della democrazia americana* (Rubbettino, 2003), est consacré à Harriet Martineau et Tocqueville.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction à l'édition française

Chapitre I – Sur les relations entre famille et État

Introduction

- L'« harmonie » et le bonheur
- Famille et État : relations
- Famille et État : divergences

Chapitre II – Pouvoir paternel et pouvoir souverain

- Rapports au sein de la famille
- Famille et société

Chapitre III – Nature du pouvoir et gynocratie

- Les familles et les guerres de religion
- Souveraineté et « gynocratie »

Chapitre IV – La continuité entre *La République* et *La Démomanie*

- Les limites de la tolérance
- L'État et les sorciers

Notes

Index des noms

Les filles de banlieue populaire

Footballeuses et « garçonnnes » de « cité » : mauvais genre ou nouveau genre

Audrey Robin. Paris, L'Harmattan, Collection Logiques Sociales.

Du terrain du stade au terrain de la « cité », l'enquête sociologique d'Audrey Robin nous fait découvrir l'expérience « hors norme » de jeunes filles pratiquant le football au cœur du grand ensemble des Bosquets (93), en tant que prisme éclairant le difficile quotidien des jeunes filles de banlieue populaire face au mécanisme de la réputation. Ses recherches, menées d'ailleurs durant les « émeutes » urbaines de 2005, nous montrent en quoi leur vécu est révélateur des enjeux sociaux propres au champ de la « cité » motivant le fait de s'engager sur le terrain de foot et, plus largement, sur tous les terrains dits masculins lorsqu'on est une fille de banlieue populaire. Comment et pourquoi les filles de banlieue populaire adoptent de plus en plus des modes de faire, d'être et de paraître codés comme masculins jusqu'à s'apparenter à des garçons ? Comment et pourquoi les valeurs viriles prévalent chez les jeunes des « cités » au

point d'investir l'univers féminin ? Quels sont les modèles de genre existant aujourd'hui chez les filles de « cité » et les stratégies féminines d'adaptation et d'émancipation face aux contraintes locales de genre ? C'est à ces questions que tente de répondre cet ouvrage.

Audrey ROBIN, diplômée du Master 2 Recherche Sociologie des sociétés contemporaines de l'université Paris 5, est l'auteure dans la même collection d'*Une sociologie du « beau « sexe fort » » : l'homme et les soins de beauté d'hier à aujourd'hui* (2005).

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre introductif : Un objet et une problématique de quel genre ?

1. L'objet « footballeuses en « cité » » : sociologie du sport, sociologie du genre ou sociologie des catégories populaires ?
2. L'objet « footballeuses en « cité » » : un objet à contextualiser dans des rapports sociaux de sexe propres au territoire social et local de la « cité »
3. Footballeuses en « cité » : « mauvais genre » ou « nouveau genre » ?
4. Une entreprise de déconstruction avec ses définitions préalables

Second chapitre : Être une « journaliste » « gauloise » dans la Cité des Bosquets : guide de voyage, kit d'intégration et autres observations

1. « Suivez le guide ! » : guide de voyage du terrain de foot...
2. ... au terrain de la « cité »
3. De l'importance de l'identité sociale et locale du guide : avantages et difficultés de l'étiquetage de « journaliste » « gauloise »

Chapitre trois : Être une footballeuse en « cité » : un modèle offensif sur le terrain du genre ?

1. Normes de genre et résistances familiales, locales et sociales freinant la pratique féminine du football dans les quartiers populaires
2. Les dispositions individuelles, familiales et institutionnelles permettant à des jeunes filles de pratiquer le football en « cité »

3. La construction identitaire de genre des footballeuses de « cité » : un « nouveau genre » féminin ou la figure de la « garçonne », un « bon genre » dans l'espace du quartier

Le pouvoir du genre : laïcités et religions (1905-2005)

Florence Rochefort (dir.).

Introduction : Genre, laïcités, religions 1905-2005 : Vers une problématisation pluridisciplinaire, Florence Rochefort

Première partie : Le moment 1905 en France métropolitaine et coloniale

- Genre et laïcisation, jeux d'échelles : du national au local, Michelle Zancarini-Fournel
- Entre philanthropie et féminisme : Le Comité des dames de la Ligue de l'enseignement (1901-1914), Jean-Paul Martin
- Ambivalences laïques et critiques féministes, Florence Rochefort
- Résistances des ligues féminines catholiques à l'idée laïque, Bruno Dumons
- Culture scolaire, idéal laïque et différences filles/garçons, Frédéric Mole
- Éducation sexuelle et morale laïque chez Durkheim, Jean Elisabeth Pedersen,
- L'éducation des jeunes filles musulmanes en Tunisie : missionnaires religieux et laïques, Julia Clancy-Smith
- La sécularisation par l'école : filles et garçons juifs d'Algérie, Joëlle Allouche-Benayoun

Deuxième partie : Le genre, un révélateur des relations État, religions et sociétés

- Sécularisation du droit, laïcité et droits des femmes au plan international, Françoise Gaspard
- Les droits des femmes, otages de la laïcité à l'indienne, Stéphanie Tawa Lama-Rewal
- Modernité, genre et religion en Iran, Azadeh Kian-Thiébaud
- Mariage homosexuel, religion et État aux États-Unis, Baptiste Coulmont

- Droit à l'avortement et identité catholique polonaise, Jacqueline Heinen
- Le poids des Églises en Allemagne sur la question de l'avortement, Jean Paul Willaime

Décoloniser l'imaginaire

Du réalisme magique dans l'œuvre de Maryse Condé, Sylvie Germain, Marie NDiaye

Katherine Roussos. Collection Bibliothèque du féminisme, Paris, L'Harmattan.

Le réalisme magique, genre littéraire originaire d'Amérique latine, repris aujourd'hui par les auteurs postcoloniaux, est né de la rébellion contre l'oppression colonisatrice. Il s'agit, puisque les mécanismes de la domination contaminent l'imaginaire de chaque individu, de s'affranchir des oppressions politiques et culturelles en quittant la réalité « colonisée ».

On a peu étudié jusqu'ici le rôle important des romancières fondatrices qui ont utilisé ce genre littéraire pour remettre en cause la domination masculine. Cet ouvrage leur rend justice et montre comment elles ont fait appel au surnaturel pour envisager les possibilités d'une autonomie des femmes au-delà des rapports de pouvoir entre sexes, races et classes existants.

Katherine Roussos s'arrête plus particulièrement sur les œuvres de romancières françaises, Maryse Condé, Sylvie Germain et Marie NDiaye, pour montrer la continuité et la diversité de l'usage du réalisme magique. Loin de se réduire à une littérature d'évasion, il donne voix aux réalités subjectives, revisite les mythes et les cultures locales, fait revivre sorcières et pratiques magiques, retraçant ainsi une autre histoire de l'oppression dans son envers quotidien : là où se réinventent sans cesse des stratégies rebelles contre un destin déjà écrit.

Katherine Roussos, docteur en lettres modernes, est fondatrice d'*Équinox*, entreprise textile qui travaille avec des coopératives féminines en Inde, est présidente de l'association Cité des Dames, qui a pour objectif la promotion de la littérature féministe.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Première partie : Réalisme magique, langage de la subversion

- Origines et définitions du réalisme magique
- La magie comme contre-pouvoir
- Au seuil de l'indicible

Deuxième partie : Héroïnes réalistes magiques

- Celles qui mettent au monde
- Celles qui vivent sur les marges
- Celles qui aiment

Troisième partie : Résistance et recreation

- Croyances : puissance ou pouvoir
- Révolte

Conclusion

Résumé du corpus

Bibliographie

Écrire l'histoire des femmes et du genre

Françoise Thébaud, Préface d'Alain Corbin. ENS éditions, Collection Sociétés, espaces, temps, 2007.

<http://editions.ens-lsh.fr>

Les femmes ont-elles une histoire et comment l'écrire ? Qu'est-ce qu'une histoire du genre et quels sont ses apports ?

Bribes d'une thèse d'histoire culturelle, échappées d'ego-histoire, manifeste de défense et illustration d'un champ de recherche, *Écrire l'histoire des femmes et du genre* est d'abord le récit d'une aventure intellectuelle qui mobilise depuis plus de trois décennies un nombre croissant d'historiens et d'historiennes, en France comme à l'étranger.

À partir d'exemples pris essentiellement en histoire contemporaine, cet ouvrage tente de faire comprendre les origines culturelles et politiques d'une histoire des femmes avant d'en présenter les développements – d'une histoire au féminin soucieuse d'émancipation et de remémoration à une histoire du genre, plus complexe et plus globalisante. Ce faisant, il pose des repères méthodologiques et

propose une lecture critique de l'historiographie française, afin de jeter les bases d'une mémoire disciplinaire, d'alimenter un débat sur les modes d'approches et les axes de recherche, de susciter une confrontation fructueuse avec les historiographies étrangères. Réédition largement complétée d'*Écrire l'histoire des femmes* publié en 1998, cet ouvrage offre aux lecteurs d'aujourd'hui une vue panoramique d'un des laboratoires les plus fascinants de la discipline historique.

Françoise Thébaud est professeure d'histoire contemporaine à l'Université d'Avignon (France), codirectrice de la revue *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés* et présidente de l'Association pour le développement de l'histoire des femmes et du genre – Mnémosyne. Elle a notamment dirigé le volume 5 (*Le xx^e siècle*) de la série *Histoire des femmes en Occident* (Plon-Laterza, 1992 ; réédition complétée en poche en 2002). Elle a aussi codirigé *Féminismes et identités nationales* (Lyon, Centre Jacques Cartier, 1998) et *Le siècle des féminismes* (éditions de l'Atelier, 2004).

SOMMAIRE

Partie I : L'émergence de l'histoire des femmes ou l'affirmation d'un nouvel objet-sujet d'étude

- Histoire nouvelle – histoire des femmes : textes pour convaincre
- Une histoire au masculin. Une discipline masculine
- Les facteurs de changement ou les origines intellectuelles et politiques de l'histoire des femmes
- Quelques caractéristiques françaises
- Choisir l'histoire des femmes : un phénomène générationnel

Partie II : L'histoire au féminin ou la phase d'accumulation

- Un projet de remémoration
- La pratique de l'histoire au féminin : la question des sources
- La pratique de l'histoire au féminin : objets et points de vue
- Bilan de cette phase d'accumulation : acquis intellectuels, résistances institutionnelles
- Bilan de cette phase d'accumulation : doutes, interrogations et émergence d'une autre pratique

Partie III : Le temps du *gender*

- Brève histoire du terme et du concept
- La *gender history* première manière : richesse et limites
- Le *gender* à la française : l'histoire des femmes en Occident
- Le débat américain autour du *linguistic turn* et du *gender* post-structuraliste
- Retour en France : richesse et paradoxes de l'histoire des femmes

Partie IV : Le temps du genre et de la reconnaissance ?

- Une légitimité internationale : le temps d'une histoire globale ?
 - Le temps du genre ?
 - Nouvelles approches, nouveaux objets
 - Le temps de la reconnaissance ?
- Conclusion – Bibliographie

La distinction de sexe

Irène Théry. Paris, Odile Jacob, 2007.

« Qui sommes-nous ? Homme ? Femme ? Homme dans un corps de femme ou femme dans un corps d'homme ? Est-ce vraiment notre sexe qui détermine notre identité ? Pour comprendre les questions d'identité que posent le féminisme et les nouvelles formes d'alliance et de parenté, Irène Théry repense de fond en comble les distinctions de sexe. Non plus attributs naturels mais attributions sociales. On n'est pas un homme ou une femme, on agit comme un homme ou comme une femme. Mais aussi, et le plus souvent, comme une personne tout à la fois partenaire d'une vie sociale, congénère de l'espèce humaine, mâle ou femelle d'une espèce naturelle, et dépositaire des valeurs humaines. Irène Théry reprend le flambeau du féminisme en sociologue défendant le retour à une anthropologie comparative capable de mettre à distance les nouveaux mythes de nos sociétés individualistes. Son livre fraye de nouvelles voies à notre quête démocratique de l'égalité des sexes. »

Irène Théry, sociologue, est directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales. Elle a publié *Le Démariage et Couple, filiation et parenté aujourd'hui*.



É **P** *ériodiques*

Chronique féministe

N° 99, juillet-décembre 2007

Quelle Europe pour quelle égalité ?

Coordonné par Carine Joly et Gratia Pungu

SOMMAIRE

- Les deux Europe(s) et l'égalité, Gratia Pungu
- Trente ans d'égalité de genre en droit social : mais encore ?, Jean Jacqmain
- La nouvelle loi sur l'égalité entre hommes et femmes, Nathalie Wuiame
- Plus d'égalité entre femmes et hommes après Amsterdam, Frédérique Fastre
- Rencontre avec Agnès Hubert, conseillère à la Commission européenne, Propos recueillis par Carine Joly et Gratia Pungu
- Les fonds structurels : un outil pour l'égalité des femmes et des hommes, Nathalie Wuiame
- Politiques européennes d'égalité : la nouvelle vague ?, Gratia Pungu
- Mater Europa, Maité Abram
- Conseil de l'Europe : pionnier de l'approche intégrée de l'égalité, Martha Franken
- Le Conseil de l'Europe : un appui pour les politiques d'égalité en Communauté française (CFWB), Alexandra Adriaenssens
- La feuille de route européenne pour l'égalité femmes-hommes : un moteur pour le changement ?, Cécile Greboval
- Mêmes droits - mêmes voix ? Les femmes face aux politiques européennes de l'immigration et de l'asile, Mary Collins

- Institut européen du genre et Agence des droits fondamentaux : deux poids, deux mesures, Ariane Dierickx
- Égalité, Europe et Internet : des outils au service du changement, Cécile Dewandel
- CFFB - Commission enseignement : Égalité filles/garçons ; femmes/hommes dans le système éducatif : où en sommes-nous ? Que voulons-nous ?
- Paiement des pensions alimentaires, les associations restent vigilantes !
- La précarité des femmes annonce-t-elle la précarité des hommes ?
- Les hommes et l'égalité
- Une commission égalité des chances et diversité à la Ligue des Droits de l'Homme
- Maison de la femme, maison des femmes, débat et projet s'ouvrent à Schaerbeek
- Brèves sur l'avortement
- Brèves de la recherche
- Amours, sexualités et guerres, une équation originale pour une expo !
- Bravo, Jeanne !

Numéro spécial de Chronique féministe

N° 41, 2008, revue trimestrielle

Travailler le social : Genre et travail social, Marie-Thérèse Coenen (dir.)

Travailler le social est une revue éditée par Cardijn-Publication, depuis 1991, avec le soutien de l'Institut Cardijn (Haute École Charleroi Europe). Son projet est de faire connaître les pratiques de travail social telles qu'elles existent aujourd'hui, tant en Belgique qu'à l'étranger. Au fil des mois, de nombreux sujets faisant l'actualité du travail social seront abordés de manière à faire de *Travailler le social* un outil incomparable de compréhension du champ social. Nous appelons nos lecteurs à participer à ce projet éditorial en nous faisant critiques, remarques, suggestions et propositions de contributions.

Éditeur responsable : Bernard Hengchen
Adresse de contact : trav.soc@skynet.be

Chronique féministe est la revue de l'Université des Femmes, depuis 1981. L'Université des Femmes rassemble des féministes avec la volonté de développer et de diffuser un savoir féministe accessible à tous et à toutes. Ses travaux et recherches portent sur l'actualité socio-politique en lien avec les femmes. Les principales activités de l'Université des Femmes sont la construction d'un savoir féministe et la bibliothèque féministe Léonie La Fontaine.

Éditrice responsable : Marie-Thérèse Coenen
Adresse de contact : www.universitedesfemmes.be

Ce numéro n'est pas le fruit du hasard. Il s'inscrit dans un processus pédagogique autour d'un questionnement : comment le travail social – et donc la formation des travailleurs et travailleuses sociaux – est-il traversé par le genre des protagonistes ? Le deuxième congrès international des formateurs en travail social et des professionnels francophones de l'intervention sociale qui s'est tenu à Namur en juillet 2007, fut la deuxième opportunité. Ce numéro publie des interventions de l'atelier Genre et travail social, mais également, la recherche menée au sein de l'Institut Cardijn sur l'impact du genre dans les pratiques sociales. Enfin, il rassemble une série d'expériences, de réflexions méthodologiques ou d'analyses, rassemblées au sein de l'Université des Femmes. Ces textes ont comme point commun d'articuler la question du genre avec le social. La littérature scientifique dans ce domaine est quasiment inexistante.

Ce numéro « Genre et travail social » vient donc combler un vide tant par son approche théorique que méthodologique.

Numéro Spécial *Chronique féministe* hors abonnement, 15 €.

Commander à l'Université des Femmes, 10 rue du Méridien,
1210 Bruxelles – Tél. 02 229 38 25 – Fax : 02 229 38 53
info@universitedesfemmes.be

SOMMAIRE

L'intervention sociale et le genre. Approche théorique et pédagogique

- Introduction aux théories de genre et intérêt de ce concept dans le champ du travail social, M. Roussell
- Genre et niveaux de compréhension de la réalité sociale, C. Drion
- Le « genre » ? Histoire d'un dispositif pédagogique, F. Bribosia
- Parce que l'intervention sociale n'est pas neutre ! Analyse de 114 récits, F. Bribosia
- Une expérience de pédagogie féministe : les portraits collectifs, S. Jochems
- Les pratiques sociales de l'interculturalité : regards croisés avec la dimension genre, B. Hengchen
- Récit d'expérience de formation en travail social. Formes, expressions et interrogations concernant le genre, M. Dubé
- « Femmes et démocratie ». Une expérience ISCO de formation féministe, F. Huart, St-Baudot
- Victoire Cappe et Maria Baers, pionnières du travail social et de l'éducation sociale en Belgique, D. Keymolen
- On ne naît pas TS, on le devient, M. Nengeh-Mensah, E. Harper, S. Jochems

Les violences conjugales : entre les victimes et les auteurs

- Travail social et égalité des femmes et des hommes. Le plan national d'actions de lutte contre les violences conjugales, F. Goffinet
- Des conjoints violents. Que disent-ils de leur parcours de vie et de leurs comportements ?, M.-V. Labasque
- Les enjeux associés à l'intervention sociale auprès des aînées victimes de violence conjugale, L. Montminy
- L'intervention féministe à l'Auberge Madeleine de Montréal. Questions face à ce modèle d'intervention, K. Cappelle

Les institutions ont bien un genre

- Conduites à risque au féminin : la judiciarisation en question, J. Mazzocchetti
- Sensibiliser le public des AMO au « genre », D. Desbonnet

- L'apport d'une analyse de genre sur le travail social de la précarité, G. Eyckmans

Les politiques sociales ont bien un genre

- Questions sociales et histoire de femmes, V. Deridder
- Le plan d'accompagnement chômeur sous l'angle du genre : quelles conséquences pour les chômeuses ?, J. Cappelle

Recherches Féministes

Vol. 20, n° 2, 2007

Les féminismes

- Les féminismes : histoires, acquis et nouveaux défis, Diane Lamoureux
- Le genre, structure sérielle : penser les femmes comme un groupe social, Iris Marion Young
- L'institutionnalisation au service de l'autonomie des féministes chiliennes, Sophie Stoffel
- De la construction du genre à la construction du « sexe » : les thèses féministes postmodernes dans l'œuvre de Judith Butler, Audrey Baril
- Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois, Chantal Maillé
- Mon/notre/leur corps est toujours un champ de bataille. Discours féministes et *queer* libertaires au Québec, 2000-2007, Émilie Breton, Julie Grolleau, Anna Kruzynski et Catherine Saint-Arnaud-Babin
- Pour éviter de se noyer dans la (troisième) vague : réflexions sur l'histoire et l'actualité du féminisme radical, Mélissa Biais, Laurence Fortin-Pellerin, Ève-Marie Lampron et Geneviève Pagé
- Le féminisme au Burkina Faso, Monique Ilboudo



Textes soutenus par l'ANEF

▲ *Menaces de suppression du centre de documentation spécialisé sur les droits des femmes et l'égalité*

Le centre de documentation du Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) est le seul centre de documentation institutionnel spécialisé sur ces thématiques. Créé en 1972 à la demande du Comité du travail féminin, il n'a cessé de s'enrichir depuis cette date pour constituer un fonds documentaire unique en France utilisé par les agent-es du ministère et par le grand public, notamment les chercheur-es, journalistes, responsables associatifs, étudiant-es français-es et étranger-es, etc. Les différent-es ministres qui se sont succédé-es l'ont toujours soutenu car c'est un outil indispensable à la visibilité des questions d'égalité entre les femmes et les hommes, socle à partir duquel se développe la politique de l'égalité. Les déménagements successifs du Service n'ont pas été accompagnés d'une politique de communication pour maintenir la notoriété et développer l'accessibilité du centre de documentation. L'administration (Direction de l'administration générale du personnel et du budget et la cheffe du Service des droits des femmes et de l'égalité) a décidé de la fermeture du centre de documentation du SDFE en 2008. Le projet de transfert du fonds documentaire au centre de ressources documentaires et multimédia du ministère ne s'accompagne pas du transfert des agents. Il n'y aura donc plus de dossiers thématiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ni d'espace documentaire dédié. L'Union Européenne met en place l'Institut européen pour l'égalité

entre les femmes et les hommes afin d'assurer les capacités d'analyse et de sensibilisation aux questions d'égalité. Au même moment la France, qui assurera au second semestre 2008 la présidence de l'Union, projette de supprimer le seul centre documentaire institutionnel de ce type. Nous dénonçons la nocivité de ce projet, qui augure mal de la réforme de l'État en cours et n'est justifié que par des économies de bouts de chandelle.

Nous exigeons le maintien du centre de documentation au sein du Service des droits des femmes et de l'égalité !

Pétition à retourner à : Intersyndicale SDFE c/o CGT, pièce 0430 – 14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP avec mention Nom, Prénom, Fonction/organisme.

▲ *Cour de cassation : déclaration à l'état civil : se trompe-t-on de sujet ?*

Communiqué de presse du Mouvement Français pour le Planning Familial, Paris, le 8 février 2008

La Première chambre civile de la Cour de cassation a affirmé le 6 février 2008 que tout fœtus peut être déclaré à l'état civil quel que soit son niveau de développement.

Pour cela elle s'appuie sur l'article 79-1 alinéa 2 du Code civil.

Cet article fait référence à la déclaration à l'état civil d'un enfant mort né.

La limite de viabilité médicalement définie par l'OMS (aujourd'hui 22 semaines d'aménorrhée et/ou un poids supérieur ou égal à 500 g) donne au fœtus le statut d'un enfant déclarable à l'état civil comme une personne.

La Cour européenne des droits de l'homme a jugé en juillet 2004 qu'un fœtus n'avait pas le statut juridique d'une personne. Elle a confirmé cet avis lorsqu'elle s'est prononcée sur la protection de l'enfant non né en considérant que « c'est la potentialité de cet être et sa capacité à devenir une personne qui doivent être protégées au nom de la dignité humaine, sans pour autant en faire une personne qui aurait un droit à la vie au sens de l'article 2 » de la Convention.

Si la douleur des femmes ou des couples vivant des fausses couches tardives doit être entendue et leur travail de deuil accompagné, pour autant, cela ne doit pas ouvrir la brèche aux dérives potentielles remettant en cause le droit à l'avortement pour l'ensemble des femmes.

Nous assistons depuis des années, et particulièrement ces dernières semaines, à l'offensive des groupes anti-avortement, des militants pour la sacralisation de la vie, des intégrismes religieux. La remise en cause de la pratique de l'IVG en Espagne, de la légalisation en Lituanie et en Italie, la demande de Guliano Ferrara d'un moratoire sur l'avortement dans le monde entier appuyé par le Vatican et cet arrêt français de la Cour de cassation confirment nos inquiétudes sur le renforcement du front contre le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps.

La réponse à ces attaques doit être menée par toutes celles et tous ceux pour qui le droit des femmes à disposer de leur corps est incontournable dans une société égalitaire, démocratique, laïque.

Le MFPP appelle partenaires, associations, élu-es à interpeller le législateur pour faire respecter les décisions de la Cour européenne des droits de l'Homme sur le statut du fœtus et à initier toutes les actions et déclarations pour la promotion du droit des femmes à la maîtrise de leur procréation.

▲ *Madame/Mademoiselle*

Femmes et Mathématiques / Femmes et Sciences / ANEF

À Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame,

Le courrier concernant les élections au Conseil national des universités est arrivé dans les universités, envoi contenant les listes de candidat-e-s, car ces élections se déroulent par correspondance avant le 16 octobre 2007.

Notre surprise est grande de constater que sur les diverses listes de candidat-e-s à ces élections, il est encore fait usage pour les candidates du Madame ou du Mademoiselle.

Cet usage qui relie les femmes à leur état matrimonial, ce qui n'est pas le cas pour les hommes, est discriminatoire à leur égard.

Il est sans fondement légal, puisqu'en droit français l'identité est fondée uniquement sur le nom de naissance et le prénom (voir le texte ci-après).

Cet usage désuet du mademoiselle n'est pas cohérent avec la volonté d'un pays moderne, soucieux d'afficher l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (Discours de Madame la Ministre V. Péresse où l'égalité entre les femmes et les hommes figure dans un des quatre objectifs de la nouvelle loi :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/discours/2007/loiautonomie.htm>

Nous sommes sûres que vous agirez pour que par la suite cet usage discriminant ne soit plus utilisé au ministère de la Recherche .

Croyez, Madame, à notre solidarité concernant votre action en faveur des femmes dans la recherche.

Réponse ministérielle

N° 5128 DU 3 MARS 1983. *J.O. SÉNAT DU 14 AVRIL 1983 PAGE 572 - FEMMES : MODIFICATION D'ÉTAT CIVIL*

M. Roger Poudonson demande à Mme le Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des Droits de la femme si elle envisage effectivement de proposer la suppression de l'usage « mademoiselle » ou « madame » qui définit la femme par son statut matrimonial ainsi que l'usage des mentions « épouse », « divorcée » ou « veuve ».

Réponse : l'existence des deux termes différents pour désigner les femmes mariées et celles qui ne le sont pas constitue une discrimination à l'égard des femmes puisqu'une telle différenciation n'existe pas pour les hommes.

Elle semble indiquer que le mariage confère à la femme une valeur différente alors que la valeur de l'homme n'est pas affectée par cet acte juridique et social. Il me semble important de préciser que ces termes constituent un usage qu'aucun texte ne codifie. Leur utilisation n'entraîne aucune conséquence juridique. Il s'ensuit pratiquement que personne – organisme ou individu – ne peut imposer à

une femme la mention madame ou mademoiselle. Il incombe aux intéressées de choisir la désignation qu'elles préfèrent. Il en va différemment du nom des femmes mariées. En effet, c'est la loi du 6 fructidor An II qui fonde le droit au nom des citoyens français et ce droit est le même pour les hommes et pour les femmes. Cette loi dispose dans son article 1^{er} : « Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance ». Aucun texte ne prévoit non plus que le mariage emporte changement de nom des époux. Les papiers officiels ne doivent donc pas comporter d'autre nom que le nom légal. L'apposition des mentions épouse, divorcée ou veuve, suivie du nom du conjoint est donc contraire à la loi. Qu'il s'agisse des termes madame ou mademoiselle, ou du nom des femmes, le droit positif actuel n'établit pas de discrimination, seuls des usages abusifs sont la cause des difficultés qu'un grand nombre de femmes éprouvent à faire respecter leur droit. Il est important que les femmes connaissent ce type d'information tant auprès des organismes qui pour différentes raisons doivent prendre en considération l'état civil des citoyens, qu'auprès des femmes elles-mêmes qui devant l'ignorance et la mauvaise foi, en viennent parfois à douter de leur bon droit.

▲ *Licenciement EF*

Université pour la Paix

Pétition : <http://univpeace.epetitions.net/>

Cher-e-s collègues,

L'Université pour la Paix (<http://www.upeace.org/>), mandatée par les Nations Unies et créée au Costa Rica en 1980, vit aujourd'hui une situation exceptionnelle et inédite qui met gravement en danger son programme de « genre et construction de la paix » dont je joins ici un descriptif :

<http://www.upeace.org/academic/masters/GPB.cfm>

Alors que ce programme avait depuis un an et pour la première fois de son histoire une professeure « permanente » sur le campus (les cours étant habituellement assurés par des professeures invitées qui

sont en poste à l'étranger), la direction de l'université en a décidé autrement au début du mois de juillet 2007.

Sous prétexte de « problèmes financiers », ce poste vient d'être supprimé alors que les autres départements (droit international, droits humains, environnement, média, conflit et paix, sécurité et construction de la paix) conserveront au moins 2 ou 3 professeurs chacun. Le programme de genre est donc le seul à ne plus avoir de professeure sur le campus, affaiblissant ainsi gravement la qualité de son programme et laissant les étudiant-e-s sans guide académique pendant l'année.

Face aux difficultés financières, ce sont à nouveau et d'abord les études féministes que l'on sacrifie, alors que depuis sa naissance cette université est censée s'engager pour les droits des femmes dans le cadre de son mandat des Nations Unies.

En 2001, après s'être réuni avec le Conseil académique de l'Université pour la Paix, Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies, avait déclaré qu'il espérait que cette université devienne la « leader mondiale » en matière d'intégration des études de genre. En 2003, K. Annan a transmis aux membres de l'Assemblée générale des Nations Unies le rapport de l'UNESCO « International Decade for a Culture of Peace and Non-Violence for the Children of the World, 2001-2010 » :

http://www3.unesco.org/iycp/kits/Resolutions%20UN/A_58_182.pdf).

Le document précise que « les questions liées au genre sont centrales aux objectifs de l'Université pour la Paix et sont intégrées à tous les programmes de l'université ».

Aujourd'hui, la perspective de genre n'est en rien centrale à ces objectifs, ni intégrée de manière systématique aux divers programmes académiques. Néanmoins, il y a quelques mois, le Recteur *ad interim* Georges Tsai avait annoncé informellement que le Programme de genre « pourrait en venir à disparaître et à être remplacé par une politique de *gender mainstreaming* à travers une spécialisation de genre que pourrait offrir chaque département ». Nous connaissons trop bien les dangers d'une telle approche pour le champ des études féministes.

Aujourd'hui et plus que jamais, il est urgent de sauver ce programme et de faire en sorte que la perspective de genre soit placée au centre de la mission de l'Université pour la Paix.

Nous vous invitons à signer et à faire circuler la pétition mise en ligne par les étudiant-e-s de l'université. Merci de bien vouloir indiquer votre institution et le poste que vous y occupez :

<http://univpeace.epetitions.net/>

Anouk Guine, Ph.D. - Ex Assistant Professor

aguine@upeace.org

<http://www.upeace.org/>

▲ *Égalité dans le système éducatif*

Femmes et sciences / Femmes et mathématiques / Femmes ingénieurs / ANEF / AFFDU

Vu les besoins de l'Europe en technicien-ne-s et ingénieur-e-s, (Objectifs de Lisbonne, Sommet de Barcelone),

Vu la Convention pour l'égalité entre les filles et des garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif de juin 2006,

Vu la Loi organique relative aux lois de finance (LOLF) qui fixe un objectif chiffré de 20 % de filles de plus en 2010 dans les terminales scientifiques et techniques,

Vu les violences vécues par les jeunes filles dans les filières techniques de l'enseignement secondaire,

Vu le « Cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM » (B.O. 1 du 4 janvier 2007),

Vu la « Circulaire de rentrée 2007 » (B.O. 3 du 18 janvier 2007),

Les associations soussignées, à l'issue du colloque « Sciences et techniques : un avenir pour filles et garçons », organisé à Paris le 24 novembre 2007 par l'association « Femmes et Sciences », demandent que soient prévus, pour tous les acteurs du monde de l'éducation (enseignant-e-s, chef-fe-s d'établissement, corps d'inspection, COP, etc.) :

– une formation à l'égalité filles/garçons, obligatoire, d'une durée de 45 heures, tant en formation disciplinaire (analyse des pratiques) qu'en

- formation transversale (psychologie, sociologie, sciences de l'éducation) et en articulation avec la formation sur le terrain ;
- des modules obligatoires de formation continue à l'égalité filles/garçons, en particulier des formations dites de bassin.

▲ *Objectifs de Lisbonne, sommet de Barcelone*

Femmes et sciences / Femmes et mathématiques / Femmes ingénieurs / ANEF / AFFDU

L'Espace européen de la recherche (European Research Area, ERA), reconnaît la nécessité de donner une dimension européenne aux carrières de la recherche.

Lors du sommet de Lisbonne en mars 2000, une stratégie politique a ainsi été définie (Lisbon Agenda) qui va au-delà des politiques de recherche nationales.

Avec la volonté marquée de faire de l'Europe « la zone économique basée sur l'utilisation du savoir et des connaissances la plus compétitive et dynamique au monde en 2010 » (Recommandations de Lisbonne, mars 2000), une deuxième recommandation a été promulguée en 2002 lors du sommet de Barcelone afin d'atteindre un investissement en recherche à 3 % du PIB européen en 2010.

Les objectifs de Lisbonne ont été renforcés lors d'une déclaration récente du Conseil de la présidence européenne qui précise que « les ressources humaines sont critiques pour la recherche et le développement et la priorité doit être donnée à la formation, au maintien et à la mobilité des chercheurs dans l'espace européen de la recherche » (25-26 mars 2004).

Le "High Level Group on the Lisbon Strategy", créé en avril 2004 et présidé par M. Wim Kok, ancien Premier ministre néerlandais, a présenté à la Commission en novembre dernier son rapport « Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne » ("Facing the Challenge: the Lisbon strategy for growth and development") : ce document souligne la nécessité d'accroître l'attractivité des conditions de travail en Europe. Le Conseil de l'Union Européenne, dans sa session du 18 avril 2005, a entériné ces conclusions qui renforcent ainsi la Charte et le Code de conduite pour les chercheurs.

Appel de la Commission à des réformes urgentes en matière d'éducation pour renforcer la compétitivité européenne

Selon le dernier rapport de la Commission européenne sur les progrès accomplis en direction des objectifs de Lisbonne dans le domaine de l'éducation, la lenteur des réformes au niveau des systèmes européens d'éducation et de formation menace la compétitivité européenne à long terme. « Une éducation et une formation de premier plan sont essentielles pour que l'Europe puisse se développer en tant que société de la connaissance et rivaliser efficacement avec ses concurrents dans l'économie mondialisée », a déclaré Ján Figel, commissaire européen en charge de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse. « Malheureusement, ce rapport montre que les États membres doivent redoubler leurs efforts pour faire en sorte que l'éducation et la formation européennes relèvent les défis du 21^e siècle. Le message adressé aux responsables politiques des États membres est clair : nous devons investir plus efficacement dans notre capital humain ».

En 2002, les États membres ont arrêté cinq critères de référence pour recenser les progrès qu'ils ont accomplis en termes d'amélioration des systèmes nationaux d'éducation et de formation. Le nouveau rapport révèle une évolution positive au regard d'un seul critère de référence, le nombre de diplômés en mathématiques, sciences et technologies (MST) ayant déjà été atteint.

Le nombre de diplômés en MST a augmenté à un taux annuel de 4,7 %, l'Europe étant en bonne voie pour dépasser son objectif de relever de 15 % le nombre de diplômés en MST à l'horizon 2010. Parmi les pays affichant un taux relativement élevé de diplômés en MST figurent l'Irlande, la France, la Lituanie, la Finlande et le Royaume-Uni. L'Estonie, la Grèce, la Pologne, l'Autriche et l'Italie font également état de progrès importants.

Toutefois, ce critère ne vise pas uniquement à augmenter le nombre de diplômés, mais également à réduire les disparités entre les genres dans les filières MST. À cet égard, les progrès réalisés à l'échelle communautaire sont très faibles, le pourcentage de femmes diplômées en MST étant passé de 30,8 % en 2000 à 31,2 % en 2005.

Le problème est particulièrement aigu en ingénierie (19 % de femmes diplômées) et en informatique (24 %). Un bon équilibre entre les genres est maintenu depuis 2000 dans les filières « mathématiques » et « statistiques », tandis que les femmes représentent la majorité des diplômés (61 %) dans les sciences du vivant.

Toutefois, le rapport apporte une note d'espoir, les femmes dépassant les hommes en nombre global d'étudiants.

Ce déséquilibre est encore plus prononcé parmi les diplômés puisque 58,7 % de ceux-ci étaient des femmes en 2004. « Le taux élevé de femmes dans d'autres domaines indique que le nombre de femmes dans les MST est de toute évidence susceptible d'augmenter également », conclut le rapport.

Autre problème souligné par le rapport, le fait que la hausse du nombre de diplômés en MST ne s'est pas reflétée dans le nombre de personnes employées comme chercheurs, nombre de ces diplômés optant pour des carrières non scientifiques ou des postes dans d'autres pays. « Il est dès lors important de créer les conditions propices à rehausser l'attrait de la recherche en Europe et à éviter une fuite des diplômés européens en MST vers d'autres secteurs de l'économie et d'autres parties du monde », indique le rapport.

Le rapport note que si l'objectif de Barcelone visant à consacrer 3 % du PIB était atteint, il y aurait plus de ressources pour la recherche et de postes de recherche, ce qui se traduirait par un besoin accru en chercheurs. Toutefois, si des progrès ont été constatés au regard du critère de référence susmentionné, il n'en va pas de même pour les autres critères. Le rapport relève notamment les points suivants : le pourcentage de jeunes quittant prématurément l'école est trop élevé ; le nombre de diplômés de l'enseignement secondaire supérieur n'est pas suffisant ; le taux de jeunes de 15 ans présentant des troubles de la lecture est trop important et le nombre d'adultes participant à des activités d'apprentissage tout au long de la vie est insuffisant.

Par ailleurs, le financement des systèmes d'éducation est également source de préoccupation. Il ressort en effet de diverses études que le secteur où une augmentation de l'investissement serait la plus efficace est celui de l'enseignement préprimaire.

Source des informations : Commission européenne.

Référence du document : d'après un communiqué de presse de la Commission (IP/07/1431) et le rapport de la Commission intitulé «Progress towards the Lisbon objectives in education and training: Indicators and benchmarks», 2007.

Textes officiels

1. Convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif (Convention du 26 juin 2006). *B.O.* n° 5 du 1^{er} février 2007)

La convention 2006-2011 : principales caractéristiques

- Une action en partenariat avec huit ministères (éducation nationale, emploi, justice, transports, agriculture, culture, cohésion sociale, enseignement supérieur).
- Un objectif prioritaire : développer une approche globale dans l'ensemble de la démarche éducative.
- Des cibles privilégiées : l'orientation et l'éducation à l'égalité entre les sexes.

On y lit page 6 :

3 – Intégrer l'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelles et pédagogiques des acteurs et actrices du système éducatif

Les différents objectifs de la présente Convention impliquent une formation à l'égalité des membres du système éducatif, tout autant pour la mise en œuvre d'une éducation à l'égalité que pour une meilleure prise en compte de la mixité dans l'exercice quotidien de leur métier.

Favoriser l'égalité entre les sexes doit ainsi constituer un objectif transversal de l'action éducative, aussi bien à titre individuel qu'à titre collectif dans le cadre des projets d'établissements.

En ce sens, les Parties s'engagent à :

3.1. – Former l'ensemble des acteurs et actrices du système éducatif à l'égalité ;

– Réaliser un support adapté de formation à l'égalité, à destination des centres de formation des enseignants ;

– Développer la formation de formateurs à l'égalité ;

- Généraliser la formation à l'égalité des membres du système éducatif dans le cadre de leur formation initiale et continue ;
- Diffuser auprès des acteurs et actrices des guides d'accompagnement pédagogique axés sur l'égalité et la prévention des violences.

2. Cette convention fait partie des textes sur lesquels s'appuie la mise en œuvre du « Cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM » :

Cf. la fin du paragraphe 1.2, en page VI : « La mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres s'appuie sur [...] ainsi que les circulaires, les notes de service et les autres textes officiels précisant les engagements éducatifs de l'institution scolaire... ». La convention fait partie de ces textes officiels.

Cf. les compétences professionnelles des maîtres, en page XII : la compétence professionnelle 1 « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » stipule que « le professeur connaît les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ».

3. Enfin, la circulaire de rentrée 2007 (B.O. 3 du 18 janvier 2007) prévoit que la mise en œuvre de la convention ci-dessus constitue une priorité de l'année scolaire 2007-2008. Cf. alinéa 3.2. Il s'agit de :

- « donner aux filles et aux garçons une égale ambition scolaire » en sensibilisant tous les acteurs de l'orientation à cette donnée ;
- « faire de l'école le lieu où s'apprend l'égalité des sexes » qui « s'inscrit dans l'une des compétences civiques et sociales définies par le pilier 6 du socle commun » et qui est « un objectif transversal de l'action éducative ».

Le chapitre 3 du « Cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM » est un référentiel de compétences professionnelles des maîtres déclinées en « connaissances », « capacités », « attitudes ».

Il y a en tout 10 compétences précisées par 101 alinéas ; l'égalité filles/garçons est une compétence transversale qui s'inscrit dans 42 des 101 alinéas.

Par exemple, la compétence 1 « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » de par sa transversalité, relève également de la compétence 5 « Organiser le travail de la classe », de la compétence 6 « Prendre en compte la diversité des élèves » ou bien encore de la compétence 9 « Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école » (orientation, etc.).

Document de référence préparé pour le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2008 : L'éducation pour tous en 2015. Un objectif accessible ?

Revue de la littérature récente sur les inégalités de genre dans les méthodes d'enseignement et la gestion des relations entre pairs dans l'aire francophone

Claudie Baudino

Le bilan des actions menées, en France, au sein des I.U.F.M. semble emblématique de ces tendances : « Si l'objectif de systématisation d'un module dans la formation des futurs enseignants à l'I.U.F.M. n'est pas encore atteint, la direction de l'enseignement scolaire a recensé des actions de sensibilisation dans les deux tiers des académies. Entre 2001 et 2005, 18 I.U.F.M. ont introduit la question de l'égalité des sexes dans leur cursus. Cette démarche reste modeste, les stagiaires bénéficiant en moyenne d'une formation annuelle de 3 à 6 heures.

Sa mise en œuvre n'est pas sans présenter de difficultés et repose souvent sur la volonté d'acteurs très motivés. Cette sensibilisation prend des formes diverses : modules obligatoires (dans 7 I.U.F.M.), modules facultatifs (dans 11 I.U.F.M.), une prise en compte transversale à l'orientation, mais aussi à l'éducation à la citoyenneté, à l'approche des violences ou de l'éthique professionnelle, des conférences ou colloques, des mémoires professionnels, la formation des formateurs. » (Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, *L'égalité filles garçons, Une mission pour l'enseignement scolaire Bilan 2000-2006, Mise en œuvre de la convention pour la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif du 25 février 2000*, 2006, p. 12).

Devant la complexité théorique du sujet et la résistance du public, les travaux les plus récents plaident pour des actions pratiques régulièrement évaluées par une mise à distance académique. En pointe sur cette question, l'I.U.F.M. de Lyon a mis en place des « bonnes pratiques ». Au nombre de celles-ci on peut citer les Stages d'observation active sur le genre (SOAG). Ce stage propose d'aiguiser le regard des jeunes enseignant-es aux effets de genre afin de les sensibiliser à ce qui se trame à leur insu au sein des cours. En prise sur la pratique enseignante, cette méthode permet d'accélérer la prise de conscience et de venir à bout des résistances idéologiques initiales. Soucieux de développer également la recherche dans ce domaine, l'I.U.F.M. de Lyon a lancé un appel d'offres pour des projets de recherche sur la formation des enseignants. Parmi les axes prioritaires de cet appel, on compte « Le genre en éducation »

▲ *Proposition pour formation initiale ou continue : formation à l'égalité entre filles et garçons à l'école*

À l'issue du colloque « Sciences et techniques : un avenir pour filles et garçons », organisé à Paris le 24 novembre 2007 par l'association « Femmes et sciences », les associations Femmes et sciences, Femmes ingénieurs et Femmes et mathématiques ont souhaité écrire une motion pour demander, pour tous les acteurs du monde de l'éducation, en formation initiale dans les IUFM un module obligatoire d'au moins 45 heures de formation à l'égalité filles/garçons.

Durée de la formation : 8 jours suivant la séquence : 4 jours, puis délais d'un à deux mois (avec travail de mise en situation à réaliser) puis 2 journées, délais, puis de nouveau 2 journées (mise en commun expériences et analyse via mises en situation concrètes).

Nombre de stagiaires : 16 maximum car la formation implique de travailler en groupe avec mises en situation.

Éléments du programme : Conférences et activités variées sur données statistiques, concepts et mises en situations : 3 grands axes développés :

Axe 1 : Mise en commun, à l'aide d'une grille de questionnements, des expériences et connaissances des uns, des unes et des

autres concernant la thématique de l'influence du système des normes sociales de sexe (genre) sur les conduites et les situations socio-économiques que connaissent filles et garçons dans notre société actuelle, en France et dans d'autres pays.

- *brainstorming* articulant travail individuel/travail en groupe,
- ajustements des connaissances relatives à la situation des femmes et des hommes au niveau de l'emploi et du travail rémunéré (dans les grandes lignes : en termes de lois, de conditions de travail et d'activités exercées, soit secteurs prof., CSP et professions) à l'aide d'enquêtes et de données statistiques diverses (de quels faits disposons-nous ; quelles sont nos sources potentielles d'information ?).

Axe 2 : État des lieux à l'école cette fois, en mettant l'accent sur des repères historiques permettant de souligner l'aspect « sexisme ordinaire » de l'accès au savoir ; implique un travail sur les relations entre différents concepts tels : mixité/parité/égalité, etc.

Topo + présentation d'outils permettant de travailler sur et avec les rôles de sexe, normes de sexe et stéréotypes à l'école dans différentes disciplines et avec différent-e-s interlocuteurs/trices.

Axe 3 : Travail sur soi à l'aide de jeux de rôles filmés sur le repérage des différentes manifestations de la dimension sexuée dans les interactions et de l'impact du genre dans les situations considérées.

Définition des thématiques et organisation du travail à réaliser pour journées à venir (2 j + 2 j).

Cendrine Marro

Autres idées pour la formation

1. Niveau L (puisque'il est écrit dans les textes qu'à terme il faudra avoir validé des stages en collège et lycée pour pouvoir s'inscrire en IUFM) : 6 h TD. À l'occasion des stages en école, collège ou lycée, observation du comportement des classes sous l'angle du genre à l'aide de grilles d'observation. Ceci suppose :

- une présentation rapide de la problématique lors de la séance de préparation des stages (2 h TD)
- la prise en main et l'utilisation d'une grille d'observation (une pour les classes mixtes, une pour les classes non mixtes ; une troisième pour l'EPS) (2 h TD)

- la rédaction d'un paragraphe sur la question de l'égalité filles/garçons dans le rapport de stage (exploitation des résultats de l'observation, quelques pistes proposées lors de la présentation) (2 h TD).

2. Année de stage : 22 h TD

- en disciplinaire, selon les disciplines : analyse des pratiques (9 h TD)
- en transversal : « psychologie de l'adolescent », « rapports sociaux de sexe », « stéréotypes », « aide à l'insertion professionnelle », « les partenaires extérieurs de l'égalité », etc. (13 h TD)

3. Première année de titularisation : 12 h TD

Mise en pratique de ce qui a été vu l'année de stage via des observations croisées. Des modules d'approfondissement au choix (« Genre et langage », « Genre, espace et société », etc.)

4. Deuxième année de titularisation : 5 h TD

Un projet sur l'égalité filles/garçons. Des modules d'approfondissement au choix (« Genre et langage », « Genre, espace et société », etc.)

Enfin, dernier point, il faut que cette formation apparaisse dans le livret de compétences que les stagiaires doivent valider. Par exemple, sous la forme d'un alinéa du type « Connaître les textes officiels et dispositifs concernant l'égalité filles/garçons dans le système éducatif et les mettre en œuvre dans sa classe et son environnement scolaire » à valider.

Véronique Lizan

▲ *Pour une loi-cadre contre les violences faites aux femmes*

France, 2008, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint. Tout le monde se désole. Mais disposons-nous vraiment de toutes les mesures nécessaires pour combattre les violences faites aux femmes ? Toutes les violences faites aux femmes. Pourquoi la loi ne prend-t-elle pas en compte la prévention des violences faites aux femmes et laisse chacun-e se débrouiller dans

son coin ? Pourquoi les violences psychologiques sont-elles reconnues au travail sous le nom de harcèlement moral et non pas dans le couple ?

Pourquoi la solidarité nationale ne se décline-t-elle pas financièrement auprès des victimes les plus démunies ? Pourquoi une femme qui se sent menacée ne peut-elle bénéficier d'une protection urgente ? Pourquoi sont-elles si peu à porter plainte (8 % des femmes de 20 à 59 ans victimes de viol, chiffres ENVEFF) ?

Il est temps que la France adopte un ensemble de mesures intégrées et globales pour combattre ce fléau social, comme l'ont fait l'Espagne et la Suède. Le Collectif national pour les Droits des Femmes, soutenu par d'autres associations féministes, a rédigé une proposition de loi-cadre pour combattre ces violences, qui a été déposée sur le bureau de l'Assemblée par le Groupe de la gauche démocratique et républicaine.

Je signe pour que la discussion de cette proposition de loi soit inscrite à l'ordre du Jour de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

CNDF – 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris
<colcadac@club-internet.fr>

▲ *Droit à l'avortement*

- L'appel pour le droit à l'IVG de toutes les femmes en Europe
- L'appel au soutien pour le droit à l'IVG des femmes lituaniennes suite au vote en première lecture d'une loi criminalisant l'avortement en Lituanie, dans l'indifférence générale de l'Europe.

Ces deux textes émanent de l'Initiative Féministe Européenne.

L'IFE appelle toutes les féministes européennes à construire une campagne commune pour le droit à l'avortement en Europe et diffuse l'appel à soutien de Marije Pavilioniene, députée social-démocrate lituanienne, qui lutte avec les féministes contre le nouveau projet de loi liberticide pour les femmes.

1. Appel européen : Le combat d'Alicja est notre combat

L'histoire d'Alicja Tysiac, jeune femme polonaise, souffrant d'un grave handicap visuel qui s'est vu refuser un avortement malgré ce

handicap, met douloureusement en évidence la situation tragique des femmes qui aujourd'hui en Europe sont privées de leurs droits fondamentaux.

Alicja a gagné son procès contre le gouvernement polonais devant la Cour Européenne de Justice à Strasbourg, qui a reconnu le non-respect de ses droits individuels ; mais elle est toujours en butte aux pressions et aux menaces des intégristes catholiques.

En Pologne, mais aussi en Irlande, à Chypre, à Malte, en Andorre, et maintenant en Lituanie, les femmes sont en butte à des restrictions au droit à l'avortement ou à son interdiction pure et simple. Dans de nombreux autres pays ce droit est contesté ou menacé par la montée des intégrismes religieux.

Sur la question des droits sexuels et reproductifs, comme sur les autres droits, nous demandons l'harmonisation des droits des femmes sur les législations les plus avancées et les plus progressistes et nous appelons les féministes de tous les pays d'Europe à porter cette exigence via des lettres, demandes d'audience, délégations auprès des ambassades de ces pays et à nous tenir informées de leurs démarches et de leurs résultats. Le mouvement féministe européen représente une force sociale critique qui travaille à construire une autre Europe, démocratique laïque et pacifiste. Unissons-nous contre l'obscurantisme.

Joignez-vous à cet appel. Préciser votre nom, prénom, email, adresse, association ou organisation, pays.

Contact-coordination : ife@efi-europa.org

2. Au nom du groupe parlementaire Population et Développement, Droits et Santé reproductive de la République de Lituanie, au nom de toutes les femmes et hommes éclairés et progressistes de ce pays, je m'adresse à vous pour solliciter votre soutien moral et votre solidarité pour bloquer la tentative des députés conservateurs et d'un certain nombre d'organismes de pénaliser l'avortement.

Le projet de loi qui vise à préserver la vie du fœtus, à obliger les femmes à donner naissance à un enfant anormal, à criminaliser l'avortement, est le fait de l'église catholique lituanienne qui nie les droits reproductifs des femmes.

Après avoir recouvré son indépendance politique et être entrée dans l'Union Européenne, la Lituanie a ratifié toutes les conventions internationales, édicté de nouvelles lois qui visent à éliminer toute forme de discrimination à l'encontre des femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental des droits humains et une valeur essentielle du nouveau traité européen. Les droits reproductifs des femmes sont partie intégrante des droits humains. Chaque femme, chaque couple doit pouvoir décider librement et en toute responsabilité du lieu, du moment des naissances et du nombre de ses enfants.

Ce ne sont ni des politiciens à l'esprit étroit, ni l'église catholique qui peuvent entraver le droit au planning familial, l'accès aux méthodes modernes de régulation des naissances et à l'éducation sexuelle. La décision de mener une grossesse à terme ou d'avorter est pour les femmes un droit garanti par les lois – nationales et internationales – à la non-discrimination, à l'autonomie, à la maîtrise de leurs droits reproductifs, à la protection de leur intégrité physique.

Si le Parlement lituanien criminalise l'avortement ou limite ce droit, il devra assumer la responsabilité du recours des femmes lituaniennes aux avortements clandestins et en conséquence des morts prématurées de femmes en capacité d'avoir des enfants.

La soif de pouvoir politique et religieux au détriment des droits humains et des valeurs fondamentales, pour la défense des dogmes les plus réactionnaires, des mentalités familiales et sociales les plus rétrogrades, plonge les nouveaux États membres de l'Union Européenne dans la régression culturelle et sociale et condamnent de ce fait l'ensemble de l'Europe au recul. Tous les progressistes, femmes et hommes d'Europe doivent réagir face à cette évolution.

▲ « *Ta bouche est fondamentale contre les fondamentalistes !* »

Le 28 septembre, la journée de lutte pour la dépénalisation de l'avortement en Amérique Latine et dans les Caraïbes

L'IVG et la contraception constituent un défi majeur pour ces sociétés. Selon l'OMS, 4 millions d'avortements sont pratiqués

chaque année en Amérique Latine. Parmi ceux-ci, 90 % le sont par des médecins non autorisés ou par des femmes elles-mêmes selon des méthodes de triste mémoire dans notre pays. De fait, dans cette partie du monde, l'avortement est responsable de 15 % de la mortalité maternelle. Il faut savoir que même lorsque la juridiction permet l'IVG lorsque la vie de la mère est menacée, seules 40 % de ces femmes ont accès à des conditions d'avortement acceptables.

La dépénalisation partiellement ne suffit pas si les pouvoirs publics ne s'engagent pas à donner les moyens sanitaires nécessaires. Par exemple, chaque année, en Argentine, 200 000 femmes sont victimes d'un avortement clandestin, souffrant de complications ou perdant la vie. À cette situation, s'ajoutent le nombre important de grossesses précoces, les violences sexuelles et les viols.

Les femmes d'Amérique Latine réclament une réforme du Code pénal comprenant la légalisation de l'avortement. Seul Cuba bénéficie d'une légalisation complète de l'IVG.

En Amérique Latine comme en Europe, des forces politiques réactionnaires et des fondamentalistes catholiques et protestants s'opposent à la liberté pour les femmes de maîtriser leur fécondité. Le voyage récent du Pape au Brésil témoigne de cette volonté rétrograde. Tous ces interdits n'ont jamais empêché la pratique des avortements dans des conditions dramatiques provoquant de nombreux drames et souffrances.

Nous apportons notre soutien aux femmes d'Amérique Latine et des Caraïbes qui agissent courageusement pour la dépénalisation de l'avortement, la contraception et l'éducation sexuelle. Les droits sexuels constituent des droits fondamentaux de la personne humaine. Ils nécessitent une mobilisation citoyenne de toutes et tous. Cette question est aujourd'hui en débat dans de nombreux pays d'Amérique Latine. Apporter notre soutien aux forces progressistes de ces pays, c'est affirmer la volonté que les droits des femmes progressent partout dans le monde. Nous savons que lorsque les droits des femmes progressent sur une partie de la planète, cela fait progresser les droits de toutes.

Avec les femmes du Chili nous disons « La femme décide, la société garantit, l'Église n'intervient pas. »

Contact :
FRANCE AMÉRIQUE LATINE – Commission solidarité Femmes – 37,
boulevard Saint-Jacques 75014 Paris

Photos Nicole Décuré



*Filles et enfant,
Guatemala, 1999.*



*Mère et enfant,
Guatemala, 1999.*



Statuts de l'ANEF

Association nationale des études féministes

ARTICLE 1 - Il est fondé entre les adhérentes aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 18 août 1901, ayant pour titre : « Association nationale des études féministes » (ANEF). Son siège social est fixé à Paris : 9 bis, rue de Valence 75005. Il pourra être transféré sur simple décision du bureau.

ARTICLE 2 - L'association se propose d'être un lieu de réflexion, d'échanges et de confrontations. Elle se donne comme but principal la promotion des études et recherches féministes, sur les femmes et sur les rapports de sexe et de genre, notamment par :

- l'enseignement, la formation, la création et la recherche, dans et hors institution ;
- la diffusion et la valorisation de ces recherches et de ces problématiques au moyen de publications, colloques, séminaires, rencontres, annuaires, etc. ;
- la création d'enseignements féministes à tous les niveaux d'enseignements ;
- la création de postes, d'équipes et de programmes de recherche dans les organismes publics, parapublics et privés d'enseignement, de formation et de recherches.

Ces buts seront réalisés par toutes actions nécessaires, y compris l'action concertée auprès des pouvoirs publics, régionaux, nationaux et internationaux.

L'association se donne également pour buts :

- la défense des intérêts professionnels et moraux de ses membres et la lutte contre les discriminations sexistes ;
- le maintien et le développement de relations d'échanges, de respect mutuel et de solidarité entre ses membres ;
- le développement de liaisons avec les associations et les groupes nationaux ou étrangers, la participation aux réseaux européens et internationaux d'études féministes.

ARTICLE 3 - Peuvent devenir membres de l'association les femmes, sans distinction de nationalité, qui sont en accord avec les buts de l'association, et

s'engagent à travailler à leur réalisation. Les demandes d'adhésion sont adressées au conseil d'administration.

L'association admet également, à titre d'associés, des groupes des institutions, et les individus qui soutiennent ses objectifs. La qualité de membre se perd par démission, non-paiement de la cotisation ou tout autre motif prévu au règlement intérieur.

ARTICLE 4 - Les ressources de l'association comprennent : le montant des cotisations, les dons, legs et subventions accordées pour le fonctionnement et la réalisation des buts de l'association dans les limites fixées par la loi.

ARTICLE 5 - L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration. L'ordre du jour est indiqué sur les convocation. La présidence est assurée par un membre du conseil d'administration.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées par le conseil d'administration, soit à son initiative, soit à la demande transmise au conseil d'administration du cinquième des membres.

ARTICLE 6 - L'assemblée générale est l'instance souveraine. Elle définit les orientations. Le conseil d'administration est élu pour 2 ans par l'assemblée générale des membres à jour de leur cotisation et dans un souci de représentativité des régions conformément au règlement intérieur. Il désigne en son sein chaque année un bureau formé au moins d'une présidente, une secrétaire, une trésorière, et suscite la mise en place de commissions responsables devant lui. Toutes les décisions du conseil sont prises de façon collégiale.

ARTICLE 7 - Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration qui le fait approuver par l'assemblée générale. Il est destiné à préciser les statuts et à fixer les divers points non prévus par ceux-ci notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 8 - La révision des présents statuts ne pourra avoir lieu qu'à la suite d'une proposition présentée à l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, soit par un cinquième des membres inscrits. Le vote ne pourra avoir lieu qu'à une prochaine assemblée générale qui sera convoquée sur cet ordre du jour. La décision est prise à la majorité des membres inscrits.

ARTICLE 9 - La dissolution de l'association est prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale convoquée sur cet ordre du jour et représentant la majorité absolue des membres inscrits. Une ou plusieurs liquidatrices sont nommées par cet assemblée et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.



Association nationale des études féministes

BULLETIN D'ADHÉSION 2008

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville :.....

Pays :.....

J'ai pris connaissance des statuts de l'ANEF.

Signature :

Membre adhérent-e : 45 € (revenus mensuels supérieurs à 1 500 €)
30 € (revenus mensuels inférieurs à 1 500 €)
15 € (pour les étudiant-e-s, sur justificatif)
10 € (pour les adhérentes d'EFiGiES, Bulletin électronique seulement)

Membre associé-e : 50 €

Service du Bulletin seul : 50 € (institutions)

L'adhésion est annuelle (année civile janvier-décembre) et inclut l'abonnement au Bulletin.

Règlement et bulletin d'adhésion ou d'abonnement à renvoyer à l'ordre de :

ANEF – 34, RUE DU PROFESSEUR-MARTIN 31500 TOULOUSE



Bulletin de commande

Actes des journées de l'ANEF

Brochures disponibles au secrétariat de l'ANEF : 34, rue du Professeur-Martin 31500 Toulouse.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Cocher les brochures commandées

	PRIX
<input type="checkbox"/> Pouvoir, parité, représentation politique	7 €
<input type="checkbox"/> Études féministes, militantisme et mouvement des femmes	7 €
<input type="checkbox"/> Les féministes face à l'antisémitisme et au racisme	7 €
<input type="checkbox"/> Lien sexuel, lien social	7 €
<input type="checkbox"/> Femmes, féminisme, féminité : représentations et ruptures	7 €
<input type="checkbox"/> Féminisme et polar	7 €
<input type="checkbox"/> École : inégalités de sexe	7 €
<input type="checkbox"/> Études féministes : quelle visibilité ?	7 €
<input type="checkbox"/> Désexisation et parité linguistique	7 €
<input type="checkbox"/> Violences sexuées et appropriation des espaces publics	7 €
<input type="checkbox"/> Annuaire 2000 des adhérentes	17 €

Total de la commande : €

Prière de joindre le règlement à la commande.

